

**République Centrafricaine
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE**

**Agence Nationale
pour le Développement de l'Elevage**

**Projet PARC - RCA
7 ACP RPR 396 PARC**

Union Européenne

**Délégation de la Commission
des Communautés Européennes
en République Centrafricaine**

**DEUXIEME MISSION D' APPUI
PROJET PARC - RCA VOLET 1**

*** * ***

MISSION SENSIBILISATION ET COMMUNICATION
(Marché " Assistance Technique Mission d'Appui"
ANDE/CIRAD-EMVT)

(24 Mai - 15 Juin 1998)

Alain LE MASSON

Rapport N° 98-022

Décembre 1998



CIRAD-EMVT

Département Elevage et Médecine
Vétérinaire du CIRAD
Campus International de Baillarguet
BP. 5035
Montferrier-sur-Lez
34032 Montpellier Cedex 1

**DEUXIEME MISSION D' APPUI
PROJET PARC - RCA VOLET 1**

*** * ***

MISSION SENSIBILISATION ET COMMUNICATION
(Marché " Assistance Technique Mission d'Appui"
ANDE/CIRAD-EMVT)

(24 Mai - 15 Juin 1998)

Alain LE MASSON

Rapport N° 98-022

Décembre 1998



CIRAD-EMVT
Département Elevage et Médecine
Vétérinaire du CIRAD
Campus International de Baillarguet
BP. 5035
Montferrier-sur-Lez
34032 Montpellier Cedex 1

AUTEUR(S) : LE MASSON Alain

ACCES AU DOCUMENT :
Service Documentation
du CIRAD

ORGANISME AUTEUR : CIRAD-EMVT

**ACCES A LA REFERENCE
DU DOCUMENT :**
Libre

ETUDE FINANCEE PAR : UNION EUROPEENNE

REFERENCE : Contrat d'assistance technique - Mission d'appui ANDE / CIRAD-EMVT

AU PROFIT DE : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

TITRE : DEUXIEME MISSION D'APPUI PROJET PARC - RCA VOLET 1
Mission Sensibilisation et Communication
(marché "Assistance Technique Mission d'Appui ANDE/CIRAD-EMVT")

TYPE D'APPROCHE : Mission d'appui du 24 mai au 15 juin 1998

DATE ET LIEU DE PUBLICATION : Décembre 1998 - Montpellier

PAYS ou REGIONS CONCERNES : CENTRAFRIQUE

MOTS CLES : Campagne antipestique, communication, sensibilisation, cordon sanitaire, vaccination, marquage, documents pédagogiques.

RESUME : La deuxième mission d'appui en sensibilisation-communication a constaté que la composante communication avait été renforcée, était maintenant constituée de deux personnes et disposait de moyens de sensibilisation.

Si le nombre de vaccinations a légèrement baissé au niveau national, dans la région la plus menacée, la Région Nord, le nombre de vaccinations a très nettement augmenté. Au niveau national, le taux de marquage s'est également nettement amélioré. Il subsiste cependant des freins à la sensibilisation, notamment la difficulté de réellement cibler les zones à sensibiliser en l'absence de recensements des éleveurs et du bétail.

Il subsiste des freins à la vaccination, notamment des dysfonctionnements dans certaines zones, une insuffisante association des maires des communes d'élevage et dans la région nord-est et est du cordon sanitaire, une nette insuffisance en postes vétérinaires et en moyens humains. Le bétail de commerce comme celui de transhumance, soumis dans le nord-est à de trop fortes "pressions" (taxes diverses), échappe aux contrôles. Dans la zone est, l'absence de postes vétérinaires laisse la plupart des flux de bétail mal connus et incontrôlés.

Les freins au marquage devraient s'estomper avec les échanges réalisés entre éleveurs et avec la mise au point d'arguments de sensibilisation sur le thème du marquage.

Le cahier de sensibilisation et communication sur la campagne et les documents pédagogiques sont maintenant constitués pour une sensibilisation précise de tous les acteurs impliqués.

Il reste au PARC à définir sa stratégie de vaccination (vaccination obligatoire limitée ou non au cordon sanitaire, gratuite ou payante) en tenant compte de la stratégie en cours de redéfinition dans le cadre du Programme PACE (OUA/IBAR). La sensibilisation-communication s'appliquera à mettre au point les moyens de faire passer cette stratégie.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte	1
1.2. Termes de référence de la mission	1
1.3. Déroulement de la mission	2
II. LA COMPOSANTE SENSIBILISATION - COMMUNICATION	4
2.1. Le renforcement de la Composante Sensibilisation - Communication	4
2.2. Suivi des recommandations de la mission de décembre 1997	4
III. LE CONSTAT GLOBAL SUR LA DERNIERE CAMPAGNE	6
3.1. Le nombre de bovins vaccinés contre la peste a baissé au niveau national	6
3.2. La Région Nord enregistre une très nette remontée des effectifs vaccinés	7
3.3. Le taux de marquage s'améliore	8
IV. ENSEIGNEMENTS DE LA MISSION ET RECOMMANDATIONS	9
4.1. Il subsiste des freins à la sensibilisation-communication.	9
4.1.1. Le nécessaire recensement des éleveurs et du bétail pour l'estimation du taux de vaccination	9
4.1.2. Renforcer entre PARC et FNEC la collaboration pour la sensibilisation	12
4.1.3. Achever la réalisation des outils de sensibilisation	12
4.2. Il subsiste des freins à la vaccination.	13
4.2.1. Analyser les dysfonctionnements de la campagne passée	13
4.2.2. Associer les 7 Maires aux campagnes de sensibilisation	15
4.2.3. Mettre en place une stratégie de vaccination renforcée dans le Nord et l'Est du pays (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou)	15
4.2.3.1. Supervision de la Région Nord	16
4.2.3.2. Zone de Sam Ouandja	16
4.2.3.3. Vakaga / Bamigui-Bangoran	
4.2.3.4. Mbomou (Dembia, Derbissaka), Haut-Mbomou (Zémio, Djéma, Mboki)	17
4.2.3.5. Achever de nommer les techniciens aux postes non pourvus	18
4.2.3.6. Situation dans la Région Nord	18
4.3. Il subsiste des freins au marquage	20
4.3.1. Convaincre du marquage par des arguments	20
4.3.2. Doter tous les postes de pinces à marquer	21
4.3.3. Respecter le souhait des éleveurs quant au choix de l'oreille à marquer	22
4.3.4. Intéresser les Responsables des éleveurs au marquage	22

4.4. Points particuliers	22
4.4.1. Doter la Communication des moyens humains et matériels	22
4.4.2. Information des éleveurs concernant les Parcs nationaux de la Région Nord .	23
4.4.3. Quelle stratégie de vaccination à l'avenir ?	23
V. CONCLUSION	25

ANNEXES

**DEUXIEME MISSION D'APPUI AU PROJET PARC - RCA Volet 1
EN MATIERE DE SENSIBILISATION - COMMUNICATION
(24 Mai - 15 Juin 1998)**

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La présente mission s'inscrit dans le cadre du Projet PARC-RCA mis en place en 1995 pour mener des programmes de lutte contre la Peste Bovine (PB) et la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB). Une convention de 1,8 millions d'ECU a été signée entre la République Centrafricaine et la Commission des Communautés Européennes pour réaliser ce Projet.

Le Projet PARC-RCA comporte deux volets :

- **Volet 1 : Renforcement des services de santé animale et installation d'un cordon sanitaire dans le nord du pays;**
- **Volet 2 : Appui aux associations d'éleveurs et amélioration de la distribution des intrants.**

La présente mission se situe dans le cadre du Volet 1. Les objectifs de ce volet sont donc en priorité d'**améliorer le statut immunitaire du cheptel national** contre la PB et la PPCB et de **mettre en place un cordon sanitaire protecteur**. La vaccination du cheptel et la surveillance épidémiologique sont les deux axes forts de ce Volet 1.

Pour atteindre ces objectifs, **le Projet s'est doté d'une Composante Communication - Sensibilisation** chargée d'effectuer le travail en amont et en accompagnement d'une campagne de vaccination et d'une surveillance épidémiologique : conscientisation, information et sensibilisation des éleveurs et de tous les autres partenaires (techniciens, autorités...) en vue de leur mobilisation.

La présente mission (24 mai -15 juin 1998) constitue la deuxième mission d'appui à cette composante, une première mission ayant été effectuée du 18 novembre au 9 décembre 1997.

1.2. Termes de référence

La mission d'appui à la composante Communication-Sensibilisation a deux objectifs prioritaires :

- améliorer l'efficacité de la sensibilisation de tous les intervenants pour aboutir à une meilleure couverture vaccinale du cheptel au niveau national.
- sensibiliser en particulier pour la création et le maintien d'un cordon sanitaire dans le Nord et l'Est du pays.

Les objectifs prioritaires et les attendus pratiques de cette mission sont :

- d'aider à mettre au point les thèmes et les arguments de sensibilisation en fonction des problèmes rencontrés sur le terrain,
- d'améliorer les moyens pédagogiques qui serviront à la sensibilisation,
- de mobiliser les moyens humains (ANDE-PARC, FNEC, responsables Administratifs et responsables des éleveurs) pour réussir la sensibilisation aux prochaines campagnes de vaccination et à la mise en place du cordon sanitaire.

1.3. Déroulement de la mission

Pour atteindre les objectifs fixés, des tournées de terrain ont été organisées pour :

- **rencontrer les plus hautes autorités des éleveurs** (Président et Vice-Président de la FNEC, Maires et Présidents de FELGIP), **les sensibiliser sur la gravité de la situation de la peste bovine au Soudan** (foyers au sud-Soudan en mars 1998 et menace qui se précise) et enfin **analyser** avec eux et les techniciens les dysfonctionnements éventuels des campagnes passées pour y porter remède.
- profiter de la tournée de sensibilisation pour **organiser un échange d'éleveurs inter-secteur** en transportant des "récalcitrants" de la vaccination ou du marquage auprès de notables qui vaccinent et marquent.
- **sensibiliser tous les intéressés de la Région Nord** (Vakaga, Birao) compte tenu du rôle que cette région joue dans le cordon sanitaire.

La mission remercie l'ANDE et le Projet PARC pour le bon déroulement de la mission, la collaboration étroite obtenue, tant avec les cadres centraux qu'avec ceux du terrain et la mise à disposition de tous les moyens de déplacement pour la réalisation de cette mission. La mission remercie également la Communauté Européenne et le PDRN pour avoir permis le déplacement en avion sur Birao et pour l'appui logistique (véhicule, logement) permettant la visite des postes frontaliers de la zone du cordon sanitaire.

La mission a profondément regretté l'immobilisation du Responsable de la Communication au PARC-RCA, Monsieur Georges Ndamoyen, suite à son accident. Son immobilisation ne l'a d'ailleurs pas empêché d'être actif en communication par la voie des ondes. Toute la mission a été réalisée avec la collaboration de M. Ndakala qui va prochainement être affecté à la Composante Sensibilisation-Communication.

La mission s'est successivement rendue dans trois zones pour analyser la situation et y tenir des réunions :

- Région Ouest :

- Boali pour s'entretenir avec l'Ardo Vély, Président de la Felgip de Boali (où aucun animal n'a été marqué en 1997) et effectuer avec lui la tournée dans l'ouest (Baoro, Besson, Niem-Yelowa) afin de le sensibiliser au marquage, au contact de responsables éleveurs qui n'ont pas hésité à marquer leur bétail.
- Besson pour y rencontrer le Président de la FNEC, première personne impliquée dans la sensibilisation des éleveurs au niveau national.
- Yelowa pour y rencontrer le Maire de la Commune d'Elevage de Niem-Yelowa.
- Baoro pour y rencontrer le Vice-Président de la FNEC qui a déjà marqué deux fois son bétail et l'impliquer davantage dans la communication (réunions, réalisation d'interview pour radiodiffusion ultérieure).
- Yaloké pour y rencontrer le Maire de la Commune d'Elevage de l'Ombelle M'Poko, le président de la Felgip, les principaux présidents de groupements et les Autorités administratives et techniques.

- Région Nord :

- Birao où résident les Autorités et le Superviseur du PARC-RCA de la Région Nord, point névralgique du cordon sanitaire, les groupements d'éleveurs de Zair, Am Dafock et Zenzir (Boromata) pour y rencontrer sur le terrain les techniciens d'élevage, les nouveaux animateurs du DAM et les éleveurs de 5 Groupements.

- Région de la Lobaye :

- Boboua et Zalingo (secteurs de Mbaïki et Boda) pour y tenir des réunions avec les deux Présidents de Felgip (où aucun animal n'a été marqué en 1997) ainsi qu'avec le Chef de secteur.

La mission n'a pas été autorisée à se rendre dans la région Est (Bambari) pour des raisons de sécurité.

II. LA COMPOSANTE SENSIBILISATION - COMMUNICATION

2.1. Le renforcement de la Composante Sensibilisation - Communication

La mission a constaté que la tâche de sensibilisation-communication avait été prise très au sérieux par le Projet et qu'un cadre, en la personne de **M. Jean Robert Ndakala**, allait être détaché et formé pour venir renforcer les actions entreprises par le **Responsable, M. Georges Ndamoyen**.

Par ailleurs, le Devis Programme du Volet 1 du PARC-RCA Phase 3 prend en compte dans une large mesure, l'appui en investissement (matériel audio-visuel...) et fonctionnement (carburant, fournitures, indemnités...) qui avait été préconisé dans le budget prévisionnel de la composante (rapport de première mission).

Les équipements en matériel pour la sensibilisation-communication (vidéo, écrans, projecteurs...) ont été commandés et devraient être opérationnels pour la campagne de vaccination de saison sèche 98-99.

2.2. Suivi des Recommandations de la mission de Décembre 1997

La mission se félicite des bonnes performances réalisées dans le suivi des recommandations. Globalement, sur 22 recommandations formulées, on constate :

Réalisées9 / 22	soit 40 %
En Cours11 / 22	soit 50 %
Non Réalisées2 / 22	soit 10 %

c'est à dire que **90 % des recommandations ont été suivies d'effet** et seront en principe réalisées en totalité avant la prochaine campagne (de saison des pluies ou de saison sèche).

Les deux recommandations qui n'ont pas reçu de suite pour le moment sont :

- **l'organisation d'échanges d'éleveurs inter-secteur**. Il s'agit pourtant d'une action relativement simple qui peut avoir un impact très important en permettant de lever des blocages à la vaccination ou au marquage dans certaines zones déjà identifiées.

Nous avons profité de cette seconde mission pour initier cette méthode d'échange en transportant le Président de la FELGIP de Boali (catégoriquement opposé au marquage dans sa zone) vers des zones où les principaux responsables nationaux des éleveurs (Président et Vice-Président de la FNEC) vaccinent et marquent chaque année, sans problèmes, tous leurs animaux.

- **le remplacement du reçu de vaccination par une vignette**. La mention, sur le reçu délivré par le technicien et sur la carte FNEC, de la composition du troupeau donc de la "richesse" en bétail, peut inciter l'éleveur bien doté en bétail à en dissimuler une partie par peur d'exactions. Il avait été proposé de conserver au niveau du Service de l'Élevage ces données zootechniques confidentielles obtenues lors des vaccinations et de donner à l'éleveur une vignette numérotée certifiant qu'il a vacciné pour la campagne de l'année. Cette mesure n'a pas été retenue pour 1998 mais pourrait être prise en compte par l'ANDE et par la FNEC pour les prochaines campagnes.

Le détail de la réalisation des recommandations est donné par la liste qui suit :

(R = Réalisé; EC = En Cours; NR = Non Réalisé)

1. Pour supprimer les freins à la sensibilisation-communication :

- 1.1. Mettre au point d'une stratégie de sensibilisation-communication en 5 points . . . R
(un planning de sensibilisation au niveau national a été mis au point)
- 1.2. Cibler les éleveurs à sensibiliser à partir d'indicateurs-clés simples R
(des critères de taux de vaccination et de marquage par secteur ont été établis)
- 1.3. Organiser des échanges d'éleveurs inter-secteurs NR
- 1.4. Mettre au point des supports pédagogiques pour la sensibilisation R
(cartes, dessins croquis ont été intégrés au manuel de sensibilisation)
- 1.5. Répartir les rôles de sensibilisation : se doter des moyens humains EC
- 1.6. Améliorer le Manuel d'Exécution de la Campagne de Vaccination R
(un cahier de sensibilisation complet a été réalisé)
- 1.7. Mettre les moyens à disposition du Responsable de la Communication EC
- 1.8. Etablir une liaison avec le PARC Régional, capitaliser, suivre. R
(connexion électronique demandée et réception de documents obtenue)
- 1.9. Compléter le Cahier de l'Eleveur par les fiches Peste bovine et PPCB EC
- 1.10. Mettre en place les enquêtes sérologiques R
(6 000 sérums collectés)

2. Pour supprimer les freins à la vaccination :

- 2.1. Cibler les messages et argumenter pour convaincre EC
- 2.2. Supprimer les "taxes" illégales R
(les situations litigieuses internes à l'ANDE ont été abordées)
- 2.3. Remplacer le Reçu de Vaccination par une vignette NR
- 2.4. Equiper les postes frontaliers pour les rendre opérationnels EC
- 2.5. Impliquer la FNEC dans toutes les réunions nationales et internationales R
(La FNEC a été associée aux réunions internationales sous-régionales)

3. Pour supprimer les freins au marquage :

- 3.1. Sensibiliser sur l'intérêt réel du marquage EC
- 3.2. Lutter contre les rumeurs dès leur apparition EC
- 3.3. Doter tous les postes vétérinaires de pinces à marquer EC

4. Points particuliers :

- 4.1. Protéger en priorité le bétail de traction des agro-éleveurs EC
- 4.2. Situation de la Région Nord EC
- 4.3. Lutte contre les autres maladies EC
- 4.4. Mission d'Appui Technique à la Sensibilisation-Communication R
(deux missions ont été réalisées sur trois de prévues avant la fin du projet)

La présente mission apporte des éléments complémentaires pour la finalisation des recommandations qui sont en cours de réalisation. Les éléments seront fournis dans les paragraphes suivants traitant de ces points.

III. LE CONSTAT GLOBAL SUR LA DERNIERE CAMPAGNE 1997

3.1. Le nombre de bovins vaccinés contre la Peste a baissé au niveau national

1993	507 000
1994	681 000
1995	607 000
1996	482 000
1997	443 000

Ces 443 000 bovins représentent environ 21 % des 2 105 000 présumés présents mais comprennent le cheptel transhumant du Nord en provenance du Tchad et du Soudan. **Le cheptel national vacciné représente environ 19 % de l'effectif national présumé présent.**

Tableau N° 1. Résultats des vaccinations contre la Peste bovine en 1997-1998

REGIONS	Effectif estimé (1)	Effectif vacciné (2)	Taux de vaccination
DRO	1 216 000	202 940	16,7 %
DRE	426 000	65 689	15,4 %
DRC	454 000	123 588	27,2 %
Nord	9 000	51 124 (3)	-
TOTAL	2 105 000	443 341 (3)	
Hors transhumants	2 105 000	401217 (4)	19 %

(1) pour un taux d'accroissement de 1,7 % par an retenu dans l'Enquête sur l'Élevage du Bétail de République Centrafricaine, CIRAD-EMVT / BERETEC, 1997 et à partir d'un cheptel national présumé présent de 1 871 500 bovins en 1990 (Livre Blanc).

(2) ANDE / PARC-RCA, résultats provisoires de la campagne de vaccination 1997-1998.

(3) cheptel national et cheptel transhumant

(4) cheptel national uniquement, en comptant pour la Région Nord 9 000 bovins vaccinés.

Si ces chiffres sont faibles, en valeur absolue (401 217 bovins nationaux vaccinés) comme en valeur relative (19 % du cheptel national vacciné), on a toutefois des difficultés à apprécier la valeur réelle de la campagne sans connaître :

- l'effectif réel par secteur et par région
- le taux d'immunisation actuel du troupeau national.

Il est possible que localement une zone ait été délaissée par les éleveurs et que le chiffre des vaccinations de 97 corresponde à un taux élevé de vaccination du cheptel restant. Cependant globalement on ne peut que constater que les chiffres sont faibles.

Depuis l'arrêt des campagnes de recensement des éleveurs et de leurs troupeaux par Secteur et par Poste Vétérinaire au début des pluies avant les campagnes de vaccination, on ne dispose plus que de projections de croît de troupeaux depuis 1990 (avec les localisations de 1990)

pour estimer les effectifs présumés présents par Secteur. Les effectifs présumés présents comme les taux de vaccination doivent donc être pris avec une extrême prudence.

Une meilleure connaissance des effectifs en bovins par secteur permettrait de mieux apprécier l'impact des campagnes de vaccination et la connaissance du taux d'immunisation par secteur dès la réception des résultats de la sérologie, permettra de cibler la sensibilisation par Secteur pour une campagne plus efficace.

De toute façon, ce quota annuel de bétail vacciné est insuffisant pour couvrir les flux de renouvellement du bétail qui s'effectuent annuellement dans les troupeaux (pour un effectif présumé présent de 2 105 000 bovins) :

- estimation des mortalités globales (7 %) : 147 350 mortalités annuelles avec une proportion d'animaux vaccinés inconnus.
- estimation de l'exploitation annuelle (14 % dont 11 % de commercialisation et 3 % d'autres sorties) : 294 700 bovins vendus pour abattage, autoconsommés et exportés, avec également une proportion d'animaux vaccinés inconnue.
- estimation des naissances : 476 600 (cheptel composé de 40 % de femelles reproductrices ayant un taux de fécondité de 56,6 %). Dans ce cas, aucun des veaux n'est vacciné.

Au total, on peut donc estimer que le nombre de bovins qui quittent définitivement le troupeau ou qui y entrent est d'environ 918 650 par an. Une vaccination annuelle de 401 000 bovins ne permet pas de couvrir la moitié de ce flux de renouvellement et le taux d'immunisation du cheptel ne peut donc que décroître.

3.2. La Région Nord enregistre une très nette remontée des effectifs vaccinés

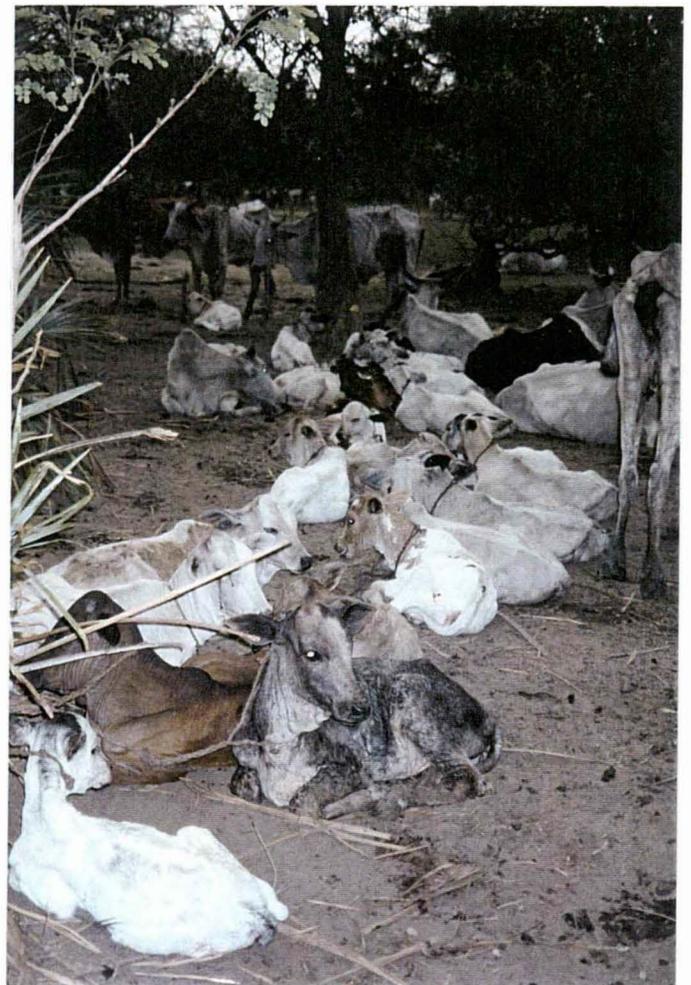
Pour la Région Nord, les effectifs vaccinés passent de 14 000 en 1996 à **51 124 en 1997**. Ce facteur est très encourageant pour l'efficacité du cordon sanitaire qui se met en place. Ce cheptel vacciné comprend le cheptel national (estimé à 9 000 bovins par projection des chiffres de 1990 et donc à réactualiser impérativement) et le cheptel du Tchad et du Soudan passant 9 mois de transhumance sur le territoire Centrafricain. L'effectif vacciné en 1997 est supérieur aux effectifs vaccinés pendant les trois dernières années (14 000 en 1996, 40 000 en 1995 et 31 000 en 1994). L'effectif vacciné en 1993 était par contre de 61 000 bovins.

Dans cette remontée des vaccinations, on doit sans doute y voir un impact conjugué des sensibilisations menées sur le terrain lors de la première mission, des campagnes de sensibilisations menées à la radio, des tournées du PARC-RCA et de la DAM ainsi que de la meilleure maîtrise de la campagne par les techniciens.



Les éleveurs tchadiens et soudanais sont nombreux en saison sèche à installer leurs campements de transhumance, de manière dispersée, dans la Région Nord.

**La sensibilisation des éleveurs
puis la vaccination de cet important cheptel
demande la mobilisation
des techniciens,
des goumiers
et des animateurs
du fait de leur dispersion.**



La longueur de cette “corde à veaux” témoigne de l’importance des troupeaux de ce campement au nord-ouest de Boromata.

3.3. Le taux de marquage s'améliore

Il passe de 2,1 % à **12,6 %** au niveau national (56 190 marqués sur 392 217 vaccinés)

On enregistre cependant de très importantes variations par région :

DRE	44,3 % de taux de marquage (de 0,4 à 80,3 %)
DRO	5,7 % (de 0 à 16,2 %)
DRC	12,5 % (de 0 à 28 %)

Certains secteurs qui enregistrent des scores nuls de marquage ou qui ont des effectifs importants faiblement marqués, doivent constituer des secteurs "cible" pour la sensibilisation : Bocaranga, Bossembélé, Yaloké, Boda, Bria...mais aussi Bossangoa, Baboua, Gamboula, Paoua, Bouar...

Tableau N° 2. Bovins vaccinés et % marqués pendant la campagne 1997.

Dir. Régionale Centre			Dir. Régionale Ouest			Dir. Régionale Est		
Secteur	Effectif vacciné	% marqué	Secteur	Effectif vacciné	% marqué	Secteur	Effectif vacciné	% marqué
Bossem	5019	0 %	Baboua	26 501	2,7 %	Bambari	22 128	62,8 %
Boali	4001	2,6 %	Baoro	4807	2,5 %	Ippy	4457	43,3 %
Yaloke	5979	0,5 %	Carnot	7770	16,2 %	Bria	5 252	0,4 %
Sibut	2507	28 %	Berbér.	7191	1,9 %	Grim/K	5226	17,3 %
Damara	1837	0 %	Gambo.	12 476	0,7 %	Alin/Ke.	11 877	27,3 %
Dékoa	5760	1,5 %	Bozou.	22 068	5,6 %	Mobaye	7683	23,7 %
Bod/M	8383	0 %	Paoua	26 891	4,4	Bangas.	9066	80,3 %
KagaB	30 936	12 %	Bocara.	22 642	0 %			
Bouca	12 032	14 %	Koui	41 495	12,5 %			
Bossan.	13 465	5,5 %	Bouar	31 099	5,5			
Batang.	33 231	25 %						
Bimbo	438	0 %						
Total	123588	12,5 %		202940	5,7 %		65689	44,3 %

L'étude par le PARC-RCA de ce tableau détaillé doit permettre de programmer les futures zones cibles de sensibilisation en fonction des taux de marquage, de l'importance des cheptels concernés tout en tenant compte des particularités des zones (zone de passage sans cible précise, zone où le changement d'attitude d'un chef coutumier peut entraîner une adhésion importante...).

IV. ENSEIGNEMENTS DE LA MISSION ET RECOMMANDATIONS

4.1. Il subsiste des freins à la sensibilisation-communication

Les recommandations formulées lors de la première mission pour améliorer la sensibilisation-communication sont déjà réalisées ou en cours de réalisation (cf. page 5). Il demeure cependant une interrogation majeure : **qui sensibiliser et où ?** L'étude des résultats de vaccination par secteur permet déjà de mieux cibler les interventions de sensibilisation. Mais, paradoxalement, il est beaucoup plus facile de cibler le marquage (pour lequel on peut calculer un taux par secteur) que de cibler la zone à sensibiliser pour la vaccination car le principal critère, le taux de vaccination, est actuellement impossible de calculer, faute d'estimation du cheptel par secteur. **Où sont les éleveurs et combien sont-ils ?** devient la vraie question pour tout programme de vaccination, comme de développement en général.

4.1.1. Le nécessaire recensement des éleveurs et du bétail pour l'estimation du taux de vaccination

On a actuellement du mal à établir le principal critère ou indicateur clef qui est le taux de vaccination. Ce taux suppose que l'on ait une estimation des effectifs présumés présents dans chaque secteur. De profonds changements se sont produits depuis les estimations de 1990 rendant les effectifs en bétail inconnus actuellement par secteur :

- On enregistre un **appauvrissement** des éleveurs traditionnels, leur troupeau moyen passant de 125 bovins par famille dans les années 82-90 (enquête socio-économique Le Masson - Assana Remayeko, Cellule de Suivi-Evaluation, Livre Blanc) à 60 bovins dans la dernière enquête d'envergure sur l'élevage en RCA (CIRAD-EMVT / BERETEC, 1997). L'étude socio-économique de Mahamat Hisseine Kaidallah (1995) sur les systèmes d'élevage bovin transhumant Mbororo de l'Ombella Mpoko trouvait déjà un troupeau moyen par famille de 59 bovins. L'étude de Mathias Vondo (1998) devrait préciser les effectifs par systèmes et les causes des évolutions constatées.

- **L'insécurité** qui a régné dans certaines zones a contraint les éleveurs de campements isolés à se rapprocher des villages ou à fuir devant les zarguinias. **Des causes pathologiques** ont également joué pour provoquer des abandons de zones. Dans le secteur de Yaloke par exemple, le poste vétérinaire de Sanguéré Abbo a été supprimé pour cause d'abandon par les éleveurs (recrudescence de la trypanosomose souvent avancée ?), la zone n'est plus parcourue que saisonnièrement par les transhumants Tchadiens. Le GIP de Sanguéré Abbo était pourtant l'un des premiers créés en 1983.

- Les **migrations** font partie du système d'élevage traditionnel Mbororo et il n'est pas inutile de rappeler que la durée moyenne de séjour au même campement de saison des pluies n'était que de 8 ans en 1990 et qu'un éleveur sur quatre ne réside qu'une année au même endroit (les éleveurs Mbororo de l'Ombella Mpoko, 1985). Les déplacements sont donc normaux mais au profit de quelles zones et pour quels effectifs ?

Ces éléments nous obligent à considérer que les effectifs en bétail et leur localisation par secteur ont profondément changé dans tout le pays et qu'il n'est plus possible de continuer à s'appuyer sur les données du Livre Blanc (1990) quant aux effectifs par secteur, ni même par région. Une nouvelle estimation du nombre d'éleveurs et des effectifs en bétail doit être faite.

Avec la suppression des impôts et donc des listes d'éleveurs par sous-préfecture, le nombre d'éleveurs n'est pas facile à approcher. Lors de notre mission nous avons tenté d'éclaircir ce problème. Par exemple, dans la Commune d'Elevage de l'Ombella Mpoko, le dernier recensement des éleveurs remonte à l'année 1986. Depuis cette date, la Commune ignore le nombre d'éleveurs présents. Au Service de l'Elevage on peut trouver quelques postes vétérinaires (Yaloke Centre, Békadili) qui continuent à pratiquer les recensements d'éleveurs de leur poste mais cette pratique n'est pas systématique pour tous les postes et on ignore la fiabilité de ces informations. La seule information réelle est celle des vaccinations par poste mais elle ne renseigne pas sur les effectifs réellement présents dans la zone et n'est pas traitée pour différencier les résidents des transhumants extérieurs.

La période favorable à un recensement du cheptel national est la période de saison des pluies quand tous les éleveurs sont fixés. Un recensement effectué en mars ne prendrait en compte que les éleveurs sédentaires (Mbororo, agro-éleveurs et commerçants-éleveurs) et aurait des difficultés à estimer les éleveurs transhumants (originaires d'autres secteurs de RCA ou en provenance du Soudan ou du Tchad). Il ne servirait pas à estimer les effectifs à vacciner lors de la campagne de vaccination. Le recensement des éleveurs pourrait débuter dès que les éleveurs sont tous rentrés de transhumance (vers le mois de mai) ou avant leur départ en transhumance (octobre, novembre). **Le recensement des éleveurs par poste et secteur devrait constituer la première phase de la campagne générale de vaccination de saison des pluies.** La mise en place des parcs de vaccination devrait également dépendre des localisations et des effectifs en bétail estimés.

Deux types d'informations pourraient être obtenus et recoupés :

- **le recensement des éleveurs par poste vétérinaire** avant la campagne (mais pas en période de transhumance) et le recensement des éleveurs ayant vacciné (et les effectifs vaccinés) par poste en fin de campagne, le secteur regroupant les données. La tâche pourrait être confiée à l'ANDE (chefs de poste, chefs de secteur et Directeur régional ainsi que Service de Suivi-Evaluation-Statistiques pour le contrôle de la fiabilité des informations.

A titre d'exemple, le recensement des éleveurs fait par les techniciens du Secteur de Yaloke en 1996 donne :

- poste Yaloke Centre	221 éleveurs
- poste Békadili	150 éleveurs

soit un total de 371 éleveurs dont 342 éleveurs Mbororo et 29 agro-éleveurs. Le cheptel qui a été déclaré lors de ce recensement est de 10 178 bovins. Le cheptel qui a été vacciné en 1997 est de 5 979 bovins. Cependant, en estimant le cheptel bovin moyen par famille à 60 pour les éleveurs Mbororo et à 20 pour les agro-éleveurs (résultats des enquêtes), on obtient une estimation du cheptel présent à 21 100 bovins soit le double. L'estimation la plus plausible du taux de vaccination est donc de 28 % (5 979 / 21 100 estimés présents) et non 59 % (5 979 / 10 178 recensés).

Tout le monde connaît les difficultés qu'il y a à obtenir les effectifs en bétail des éleveurs, il semble donc **plus réaliste d'essayer de bien connaître le nombre d'éleveurs par poste vétérinaire** et d'affecter un effectif moyen en bétail issu des enquêtes. Si le recensement des éleveurs peut être fait par les techniciens il doit être recoupé avec une autre méthode de recensement des éleveurs, celle par les Ardo.

- le recensement des éleveurs par les Grands Ardo et Ardo avec leur localisation et le nombre d'éleveurs qu'ils encadrent. La FNEC pourrait participer à ce recensement par le DAM et ses animateurs en mobilisant les informations issues des Ardo et des 250 GIP (enquête rapide dans tous les GIP prenant en compte non seulement les membres des GIP mais aussi une estimation des éleveurs non membres, présents dans la zone).

Les recensements des éleveurs en 1986 par la Commune d'Elevage de l'Ombelle Mpoko pour la Sous-Préfecture de Yaloke, donnaient un chiffre de 49 Ardo présents ayant sous leur responsabilité 852 familles d'éleveurs. Le cheptel moyen par famille de l'époque était estimé, par les enquêtes de l'ANDE, à 125 bovins, ce qui permettait d'estimer le cheptel de la zone à 106 500 bovins. Ce cheptel estimé et localisé par Secteur permettait de responsabiliser chaque chef de poste pour atteindre un maximum d'éleveurs lors des campagnes de vaccination.

Pour estimer le nombre d'éleveurs de la Sous-Préfecture de Boali en 1998, il suffit de questionner 2 Grands Ardo (Ardo Vély et Ardo Mamadou bi Yamsa) qui ont sous leur responsabilité 9 Ardo, soit au total 11 personnes à enquêter en réunion de FELGIP et de GIP et en collaboration avec le Maire de la Commune d'Elevage qui connaît en principe parfaitement tous les Ardo et un grand nombre d'éleveurs de sa zone.

Pour les effectifs moyens de bovins par type d'éleveur, il est possible d'affecter les chiffres issus des dernières enquêtes (enquête sur l'élevage en RCA de 1997) ou d'un travail sur un échantillon représentatif étudié en détail localement.

Pour le bétail des agro-éleveurs, un recensement exhaustif dans quelques secteurs (comptage de tous les éleveurs et de leur bétail par village, le long des axes routiers) permettrait de situer sur l'évolution de ce cheptel que l'on suppose en fort accroissement.

Un recouplement des deux sources de données fournirait la meilleure estimation actualisée du nombre d'éleveurs et des effectifs en bétail présents par poste et par secteur.

A partir de ces nouvelles données, on pourrait repérer les zones les plus importantes à sensibiliser, compte tenu de l'importance de leur cheptel, de leur trop faible taux de vaccination ou de leur position stratégique et responsabiliser tous les intervenants (Administration, techniciens et responsables d'éleveurs...) pour atteindre le meilleur taux de couverture vaccinale possible.

Une première estimation des éleveurs présents par secteur est possible en exploitant les résultats des vaccinations de 1997 quant au nombre d'éleveurs ayant vacciné par poste et Secteur. Les résultats existent et doivent être exploités par le PARC-RCA et le Service de Statistiques de l'ANDE. A partir de cette nouvelle géographie des éleveurs par secteur, on peut affecter les effectifs moyens de bovins par éleveurs issus de l'enquête 1997 et avoir une idée minimale (car basée seulement sur le nombre d'éleveurs qui ont décidé de vacciner) sur les effectifs présents dans la zone. Une différenciation entre les éleveurs résidents (Mbororo et agro-éleveurs) et les éleveurs transhumants extérieurs devrait être possible.

4.1.2. Renforcer entre PARC et FNEC la collaboration pour la sensibilisation

Cette recommandation formulée dès la première mission est en cours de réalisation.

La collaboration pour la programmation des activités de sensibilisation-communication doit se poursuivre entre le Responsable de la Communication au PARC et les responsables de la FNEC, notamment ceux de la DAM. Les moyens humains et matériels mis à la disposition du Chargé de la Communication par le PARC (deux personnes et un budget de fonctionnement) peuvent être grandement potentialisés si une programmation de sensibilisation des éleveurs et d'accompagnement de la campagne est établie d'un commun accord avec la FNEC. Tous les "faiseurs d'opinion" se trouvent à la FNEC et les messages de sensibilisation peuvent être relayés par les responsables de la FNEC d'abord (Président, Vice-Président...) et par la structure de sensibilisation qu'est la DAM (22 animateurs sur tout le territoire, 25 FELGIP, 250 GIP et des moyens de fonctionnement).

Il existe une franche volonté de collaboration de part et d'autre et les problèmes éventuels entre les deux structures doivent céder le pas aux intérêts supérieurs, dans ce cas, la protection du cheptel national.

4.1.3. Achever la réalisation des outils de sensibilisation

Lors de la tournée de terrain à travers le pays pour rencontrer les autorités administratives, celles de la FNEC, les techniciens comme les éleveurs des GIP ou hors GIP, nous avons poursuivi la mise au point et le testage de documents pédagogiques pour la sensibilisation à la vaccination. Les entretiens avec tous les intervenants de terrain nous ont apporté des éléments complémentaires pour la sensibilisation.

Une bonne information des éleveurs peut être obtenue par l'emploi d'un certain nombre de documents visuels (cartes, schémas...) à inclure dans le Manuel de sensibilisation remis à tous les agents.

- Information des éleveurs sur les dangers d'un retour de la Peste Bovine et de la PPCB :

- la carte d'Afrique de l'OUA-IBAR / PARC situant la RCA par rapport aux zones endémiques de peste bovine.
- la carte situant les foyers de PPCB en Afrique de l'Est.
- la carte des trois pays concernés (RCA, Tchad, Soudan), la localisation des foyers résiduels de peste bovine au Soudan et les mouvements du bétail (commerce et transhumances) entre ces trois pays.
- la photographie du jeune bovin atteint de peste, issue du dernier foyer en mars 1998 à Torit au sud Soudan.
- la carte détaillée des mouvements du bétail entre le Soudan et la RCA
- les fiches visuelles et commentées sur la Peste Bovine et sur la Péripleumonnie contagieuse bovine (à inscrire au programme de formation des éleveurs et à inclure dans les futurs cahiers des éleveurs).

- Information des éleveurs sur la nécessité d'une vaccination totale de leur troupeau et sur la mise en place d'un cordon sanitaire :

- deux "damiers" avec taux d'immunisation à 50 et 75 %.
- carte de la définition du cordon sanitaire : Tchad, RCA, Soudan

Ces différents documents se trouvent en Annexe.

La visite de nombreux parcs de vaccinations et les entretiens avec les éleveurs et techniciens nous enseignent que des difficultés importantes surgissent et freinent les vaccinations lorsque le parc de vaccination est mal conçu. Les parcs ne sont pas toujours munis de couloir, ce qui force éleveurs et techniciens à terrasser les animaux individuellement. Ceci occasionne perte de temps et risque de blessure tant pour le bétail que pour les intervenants. Les couloirs sont aussi construits en bois sans aucunes normes et donc s'avèrent souvent inefficaces (fuite du bétail) ou dangereux. **Il est nécessaire d'inclure dans le Manuel, le schéma d'un parc et d'un couloir de vaccination** avec des normes de largeur (pas trop large pour éviter les retournements du bétail à l'intérieur du couloir et pas trop longs pour éviter les poussées du bétail endommageant le couloir) et la position du bétail serré ainsi que la position du vaccinateur et du marqueur.

Ces documents de sensibilisation sont à multiplier au format A3 et à diffuser aux agents ANDE et aux animateurs DAM.

Ces documents doivent également être tirés en diapositives pour des séances de sensibilisation de groupe (dans un bâtiment ou le soir) avec le matériel du PARC et de la DAM. Pendant ces séances, le matériel cassette vidéo reçu du PARC doit être utilisé pour la sensibilisation.

Pour l'essentiel, ces documents, complétés avec les informations de terrain de la présente mission, ont déjà été inclus avant la fin de la mission dans le Manuel de Sensibilisation et de Communication pour la Campagne de vaccination contre la Peste Bovine 1998.

4.2. Il subsiste des freins à la vaccination

4.2.1. Analyser les dysfonctionnements de la campagne passée

Il est nécessaire de réunir les responsables de l'ANDE-PARC et de la FNEC afin de supprimer les dysfonctionnements relevés pendant la dernière campagne.

- Au parc de vaccination, dans certains secteurs, il existe une "concurrence" entre le technicien d'une part et le Percepteur et/ou le représentant de la FNEC d'autre part : certains techniciens mal intentionnés voulant vendre d'anciennes cartes de vaccination aux éleveurs (pour 5 000 ou 10 000 FCFA) ou détourner une partie de l'argent des vaccinations, cherchent à ne pas être accompagnés :

- du Représentant de la FNEC (qui lui, cherche à vendre la carte de la FNEC)
- du Percepteur des vaccinations (pour pouvoir vacciner et encaisser l'argent pour 100 bovins mais déclarer au percepteur, au retour du parc ou du campement que la vaccination n'a porté que sur 50 têtes, lui verser la somme pour seulement 50 vaccinations et détourner la différence).

Pour lutter contre ces agissements néfastes à la collaboration, il est nécessaire de :

- **confirmer dans le manuel** de sensibilisation et celui d'exécution de la campagne qu'il n'existe pas de carte de vaccination payante.
- **diffuser par la radio** à plusieurs reprises, les mêmes informations concernant :

- l'unique paiement de la vaccination à 150 F par bovin (et 145 s'il est vacciné et marqué) contre la remise d'un Reçu gratuit. Il est nécessaire de repreciser qu'il n'existe pas de carte de vaccination payante en 1998 mais il a bien existé une Carte de Vaccination de l'ANDE dans les années antérieures (document en annexe) mais que ce document n'est plus en vigueur. Des émissions de radio doivent permettre aux éleveurs de **faire la différence entre les différents documents officiels et payants** et toutes les autres tentatives de détournement :

- la vaccination est payante et la remise du Reçu n'entraîne pas de surcoût par rapport au nombre d'animaux vaccinés (reçu gratuit),
- la carte de vaccination de l'ANDE n'existe plus,
- la carte d'Eleveur de la FNEC est payante et porte actuellement les effectifs vaccinés,
- il n'existe pas de taxe d'entrée ou de sortie d'un parc de vaccination ...

- la vaccination s'effectue non au campement par un technicien seul mais toujours dans un parc déterminé et **systématiquement en compagnie d'un percepateur choisi par les éleveurs et seul habilité à percevoir l'argent de la vaccination.**

Un nombre de parcs de vaccination devrait être arrêté et officiel (450 environ) et peut être légèrement augmenté afin d'éviter les déplacements de techniciens vers des campements de brousse sans aucun contrôle et avec de mauvaises conditions de conservation du vaccin. Le nombre de percepateurs devrait être également augmenté et à la limite égal au nombre de parcs, le technicien disposant d'un moyen de déplacement mais rarement le percepateur, le découplage de ces deux intervenants se faisant parfois pour cette simple raison.

Pour un bon contrôle de la vaccination, il faut éviter à tout prix ce découplage : si chaque parc dispose d'un Percepateur (ou d'un percepateur responsable de plusieurs parcs mais disposant d'un moyen de déplacement propre), le découplage Percepateur-Technicien n'est plus possible, le technicien responsable de plusieurs parcs trouvant toujours un percepateur par parc et le double contrôle devenant alors systématique.

Dans chaque parc on doit respecter scrupuleusement l'organisation prévue dans le Manuel de campagne de vaccination entre les différents intervenants, sous le contrôle du chef de secteur et du représentant de la FNEC.

- **supprimer les "barrières de transhumance" illégales** instaurées dans certains secteurs par des agents indelicats (zone de transhumance vers la Topia) et les "contrôles de vaccination" avec paiement de lourdes "amendes" tout aussi illégales (on parle de 500 000 FCFA au total). Il semble pour le moins difficile de reprendre une vaccination 98 normalement dans ces secteurs sans que les coupables ne soient sanctionnés.

En effet, sans sanctions des techniciens indelicats et sans une large information des éleveurs et des techniciens de ces sanctions, la première conséquence pour le PARC est que les

équipes de sérosurveillance qui devront intervenir sur le terrain, dans des campements, risquent d'être assimilées à des "prédateurs" et auront une tâche très difficile ou impossible. La crédibilité de la phase prochaine du réseau de sérosurveillance est en jeu.

4.2.2. Associer les 7 Maires aux campagnes de sensibilisation

Dès le début de la campagne de sensibilisation et au premier tiers de la campagne de vaccination il est nécessaire de s'appuyer sur ces "faiseurs d'opinion" pour sensibiliser les éleveurs sur :

- la menace de peste
- la nécessité de vacciner
- la nécessité de marquer

Les messages transmis par les Maires des Communes d'Elevage ont une portée certaine, ils doivent donc participer en toute légitimité à la sensibilisation dans leur zone, dès les premières tournées de sensibilisation des éleveurs par le PARC et prendre leur part de responsabilité dans le résultat des vaccinations par la sensibilisation et le suivi.

Les tournées de sensibilisations menées par les Directeurs Régionaux doivent impliquer ces Maires et le point de situation des vaccinations par secteur, en cours de campagne, doit permettre aux Maires d'attirer l'attention des techniciens sur les zones insuffisamment vaccinées. De par leurs multiples fonctions, administratives, coutumières et religieuses, les Maires savent où sont leurs éleveurs et approximativement combien ils possèdent de bétail.

4.2.3. Mettre en place une stratégie de vaccination renforcée dans le Nord et l'Est du pays (Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haute-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou)

Deux types de pénétration du bétail ont lieu au Nord et à l'Est du pays :

- la commercialisation du bétail en provenance du Soudan et du Tchad à destination de villes secondaires (par exemple Sam Ouandja) ou du marché terminal de Bangui.
- les transhumances de saison sèche avec deux portes d'entrée :
 - de la mare de Tissi jusqu'au sud de Sam Ouandja d'une part,
 - dans la zone de Mboki, Djéma, Derbissaka d'autre part.

Les cartes des pages suivantes situent les régions concernées et le cordon sanitaire.

Ces flux de bétail constituent la principale raison d'inquiétude quant à l'éventualité d'une pénétration de la peste bovine en territoire centrafricain.

4.2.3.1. Supervision de la Région Nord

Dans le cadre de la mise en place du Cordon sanitaire, de la sérosurveillance et du diagnostic rapide de la peste bovine, il semble souhaitable de confier ces fonctions et la Supervision de la zone à un Docteur Vétérinaire.

4.2.3.2. Zone de Sam Ouandja

La mission ne s'est pas rendue dans la zone de Sam Ouandja mais s'est entretenue à Birao avec le deuxième Vice-Président de la Délégation Spéciale de la ville de Sam Ouandja, Monsieur Abdallah Youssouf. Les informations collectées sont reportées sur la carte de la page suivante.

Cinq pistes de convoyage du bétail de commercialisation (notées de 1C à 5C) ont été identifiées à destination de la ville de Sam Ouandja (estimée à 16 000 habitants) dont 3 **provenant directement du Soudan sans aucun contrôle.**

- piste 1C et 2C provenant du Tchad et du Soudan, passant par Birao et Boromata avec contrôle et vaccination. Ces deux pistes draineraient environ 500 bovins par an.
- piste 3C, provenant du Soudan, pénétrant en RCA au niveau de Bilibili et traversant les parcs et réserves jusqu'à Sam Ouandja, sans contrôle ni vaccinations. Cette piste drainerait environ 1200 bovins par an.
- piste 4C provenant directement de la zone de Radja au Soudan et drainant environ 275 bovins non contrôlés et non vaccinés par an.
- piste 5C provenant indirectement de la même zone de Radja au Soudan mais faisant un détour par Kabadja au sud de Sam Ouandja, dans une zone d'insécurité mais qui n'affecterait pas le commerce du bétail mais seulement le commerce du diamant. Les 275 bovins estimés empruntant cette piste ne sont ni contrôlés ni vaccinés.

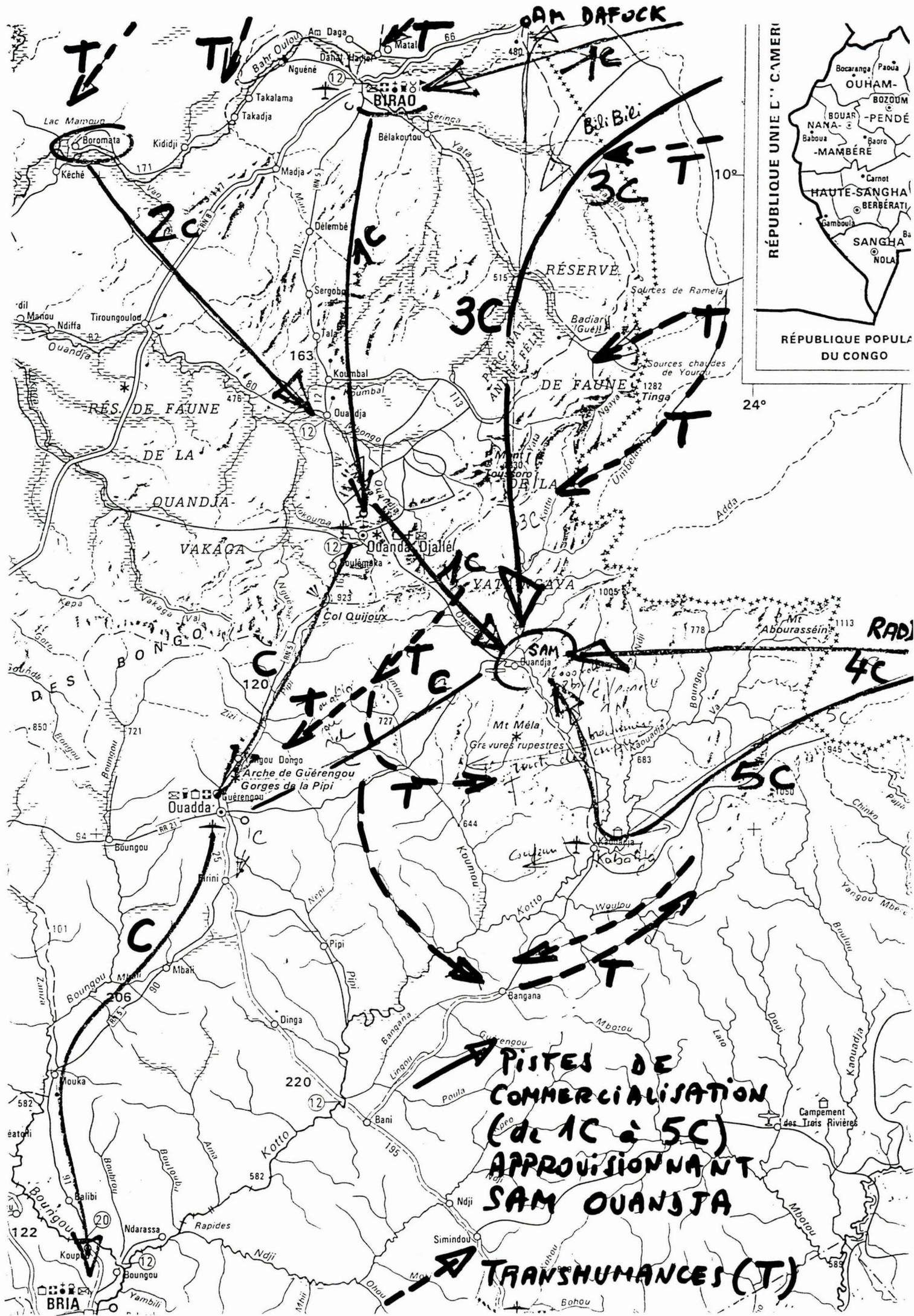
Ainsi, le bétail de commercialisation qui parvient à Sam Ouandja pour y être abattu est estimé à 2 250 bovins par an dont 1 750 sans aucun contrôle

Pour tenter de remédier à cette situation et maîtriser le cordon sanitaire dans cette zone Nord-Est il est suggéré de :

- **rattacher le poste de Sam Ouandja à la Vakaga** dans la cadre du cordon sanitaire car il est situé à 220 km du Superviseur de Birao mais à plus de 500 de Bambari et à travers une zone de totale insécurité).
- **d'affecter rapidement un technicien consciencieux** dans ce poste primordial.

4.2.3.3. Vakaga / Bamigui-Bangoran

Ces deux Préfectures constituent les deux principales zones de pénétration des flux de bétail en provenance du Tchad et du Soudan, donc l'avant garde du Cordon Sanitaire qui protège le reste du pays.



**PISTES DE
 COMMERCIALISATION
 (de 1C à 5C)
 APPROVISIONNANT
 SAM OUANDJA**

TRANSHUMANCES (T)

Pour améliorer l'efficacité de ce cordon sanitaire et prétendre vacciner le maximum de bétail, il semble nécessaire :

- **d'ouvrir un poste vétérinaire à Ouanda Djallé.**
- **d'installer 3 parcs de vaccination à la frontière**, aux points de pénétration : Tissi Fongoro, Am Dafock et Bilibili. Il y a lieu de doter le poste d'Am Dafock d'un congélateur et de modifier le parc de vaccination qui a été mal conçu (le bétail s'échappe entre les barres métalliques trop espacées comme le montre la photographie de la page suivante).
- **d'installer rapidement le technicien nouvellement affecté à Boromata** car le bétail de commerce qui passe par ce poste n'est plus vacciné et pénètre au coeur de la RCA.

4.2.3.4. Mbomou (Dembia, Derbissaka), Haut-Mbomou (Zémio, Djéma, Mboki)

Cette zone, à cheval sur deux Préfecture, est peuplée d'éleveurs centrafricains Peul Mbororo à Dembia (dernier poste vétérinaire officiel vers l'est) et à Derbissaka depuis les années 80. Des transhumances en provenance du Soudan pénètrent périodiquement dans les zones de Djéma, Derbissaka et Mboki ou la présence de nombreux réfugiés a développé un commerce en bétail difficile à évaluer car non contrôlé.

La carte de la page suivante indique les sites concernés.

Ces différents mouvements de bétail provoqués par les transhumances et le commerce du bétail sont très mal connus. Il semble impératif de mener une **mission de reconnaissance** assez longue dans la zone pour déterminer les lieux de pénétration des éleveurs soudanais en provenance de Radja au Soudan (?), les lieux de séjour et de commercialisation, les effectifs concernés tant pour le cheptel transhumant que pour le bétail de commercialisation et si possible la couverture vaccinale du bétail. Cette mission doit impérativement associer les responsables du PARC et les responsables de la FNEC ainsi que le Maire Djaïga dont dépend au moins une partie des éleveurs de cette zone Est.

On peut se demander s'il n'est pas nécessaire de **fixer une limite Ouest à ne pas dépasser par le bétail soudanais (axe Zémio-Djéma ?)** afin de garder une zone tampon (Djéma-Derbissaka) s'étendant jusqu'à la limite Est fixée au bétail centrafricain (Poste vétérinaire de Dembia et axe Derbissaka ?). Cette **zone tampon** pourrait éviter ou limiter la contamination directe par le bétail domestique provenant du Soudan et l'infestation par les tiques, vectrices des maladies spécifiques aux régions de l'Afrique de l'Est.

La vaccination dans toute cette zone Est, le contrôle des mouvements ou le respect de limites n'ont de sens que si l'ANDE se dote des moyens humains et matériels pour assumer cette tâche. **Le minimum à entreprendre est de créer 2 postes de contrôle vétérinaire** pour vacciner le bétail soudanais transhumant dans cette zone. Le choix peut se porter sur Mboki ou Djéma pour le Haut-Mbomou et sur Derbissaka pour le Mbomou.

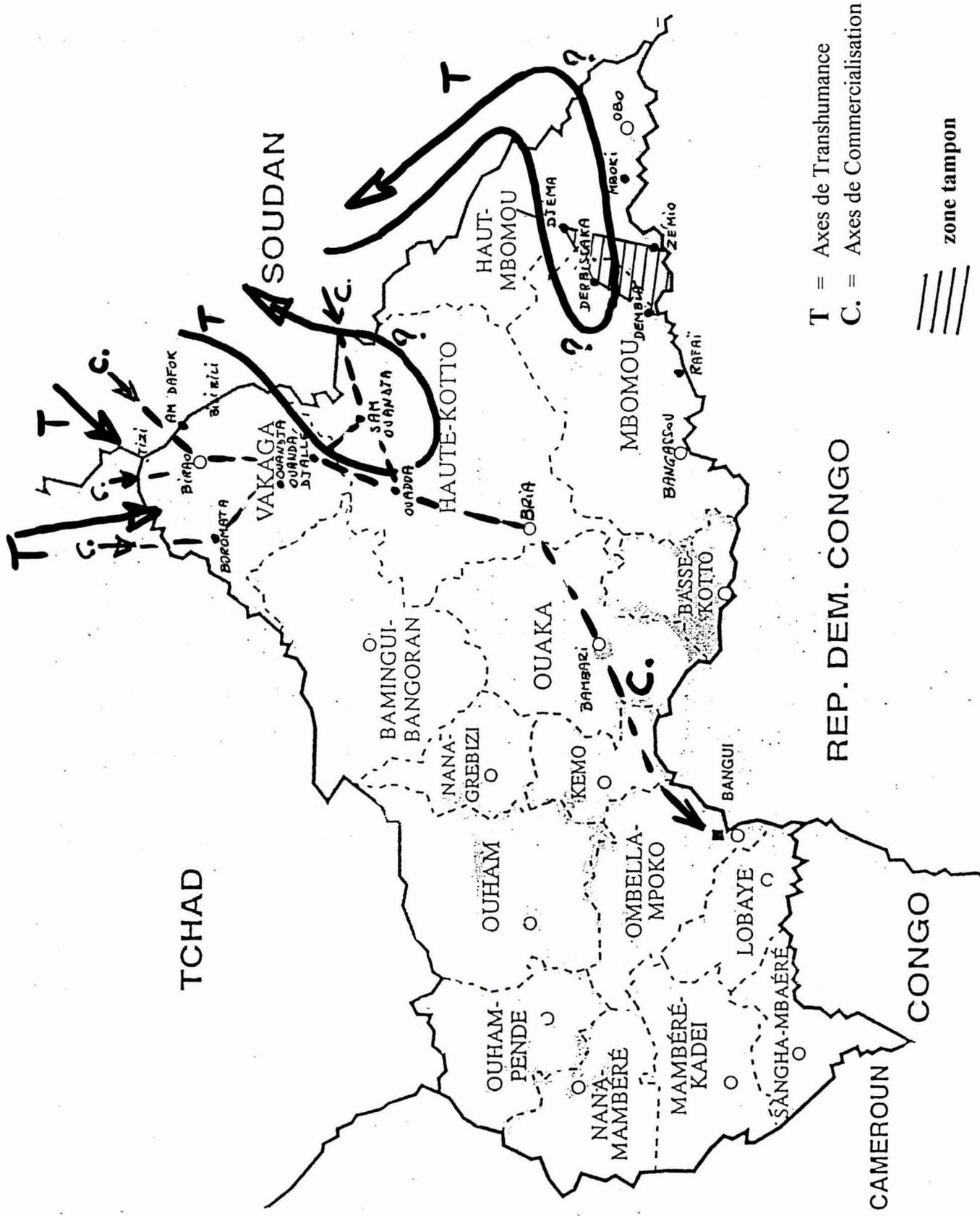
**En saison sèche, d'octobre à mai,
le bétail transhumant en provenance du Tchad et du Soudan, pénètre en RCA
et profite des pâturages desservis par des points d'eau de surface,
comme ici la mare d'Am Dafock**



**Dès son arrivée dans la Région Nord,
tout le bétail transhumant doit être vacciné
car cette zone du cordon sanitaire constitue
le rempart qui protège le reste du pays... ou la porte ouverte aux maladies du bétail.**



**mais pour être efficace...
le couloir d'Am Dafock
a dû être amélioré
dans sa conception
par les éleveurs.**



T = Axes de Transhumance
 C = Axes de Commercialisation
 zone tampon

REP. DEM. CONGO

4.2.3.5. Achever de nommer les techniciens aux postes non pourvus

Pour la zone Nord et Est considérée, deux affectations de Chefs de Poste Vétérinaire ont été faites, à Boromata et à Am Dafock mais les agents doivent encore rejoindre leur poste. Pour assurer la campagne de vaccination dans le cordon sanitaire, il est nécessaire de procéder à des affectations complémentaires dans les Préfectures suivantes :

Bamingui	Ndéle	pourvu
	Ndéle centre	à remplacer
	Akoursoulbak	à remplacer
Vakaga	Superviseur	à remplacer
	Chef de secteur	pourvu
	Birao centre	à remplacer
	Boromata	pourvu, non installé
	Am Dafock	pourvu, non installé
	Ouanda Djallé	à créer
H-Kotto	Sam Ouandja	à pourvoir
Mbomou	Derbissaka ?	à créer
H-Mbomou	Mboki, Djéma ?	à créer

12 Postes Vétérinaires

Au total, il s'agit de créer 3 postes vétérinaires, de pourvoir 1 poste, de remplacer 4 agents et d'en installer 2 déjà nommés.

4.2.3.6. Situation dans la Région Nord

Les moyens de sensibilisation sont mis en oeuvre dans tout le pays par le PARC pour amener le plus d'éleveurs possible à vacciner tout leur bétail. Deux techniciens ont été affectés récemment pour redynamiser le dispositif dans la zone du cordon sanitaire.

La mise en place des Groupements GIP et l'affectation récente de quatre Animateurs de la DAM dans la Région Nord va permettre de mieux sensibiliser encore les éleveurs à la vaccination et au marquage. Le nouveau Représentant de la FNEC a été nommé en remplacement du Représentant qui ne donnait pas satisfaction. On dispose donc d'éléments pour appuyer le PARC-RCA dans la sensibilisation des éleveurs.

Au niveau de la Région Nord, pour tenter de limiter le nombre d'éleveurs qui échappent à la vaccination, le Service de l'Élevage s'appuie sur **un effectif de Goumiers** pour identifier les localisations des éleveurs, estimer leur nombre et procéder aux vaccinations. **Cette stratégie permet de mieux couvrir le territoire et d'exercer un contrôle sur les troupeaux à vacciner sans pour autant exercer une contrainte.** Cependant rien n'est prévu pour contraindre les

contrevenants : la vaccination contre la peste bovine est pourtant obligatoire et la non vaccination de troupeaux importants dans la zone du cordon sanitaire fait planer le risque de peste dans la région et le reste du pays.

Quelle est la situation réelle des éleveurs de la Région Nord ?

Ils sont soumis à diverses “taxes” dont certaines sont “obligatoires” (jusqu’à la contrainte) et d’autres, compte tenu de leurs disponibilités financières, seront forcément considérées comme “facultatives”.

- “taxes obligatoires” :

- 10 000 F.CFA taxe de pacage des Communes de Reddina (Birao), Ouandja Kotto (Sam Ouandja) et Tiroungoulou (Ouandja)
- 3 000 F taxe Comité de lutte ABBZ (Anti Braconniers, Bandits, Zarguina).
- 10 à 15 000 F Prélèvement de la Zakat coranique par les militaires tchadiens en territoire centrafricain sur les éleveurs transhumants tchadiens sur injonction ou non des autorités coutumières tchadiennes (Sultan de Haraze ?).

- dépenses élevage “facultatives”, pas ou partiellement acquittées :

- 9 500 F. cotisation carte FNEC
- 7 500 à 15 000 F. Vaccination à 150 F. de 50 ou 100 bovins (pour la seule vaccination contre la Peste et la PPCB)

Le montant déjà très élevé des prélèvements incontournables (23 à 28 000 F.CFA) a donc pour conséquence le plus souvent, une impossibilité matérielle de satisfaire aux deux autres sorties financières normales en élevage, la cotisation annuelle à la Fédération Nationale des Eleveurs et la vaccination annuelle du troupeau contre la peste, celle-ci théoriquement obligatoire.

Ainsi, paradoxalement, dans cette région Nord, les choses “facultatives ou volontaires” comme la Zakat ou la contribution à la lutte contre le banditisme et la “taxe de pacage” sont rendues obligatoires par la contrainte (force publique communale, militaires) tandis que les vaccinations obligatoires sont finalement facultatives.

Contraindre les éleveurs à vacciner risque de les faire fuir car il est clair qu’ils ne peuvent supporter une telle pression financière. La suppression des “droits de pacage” des trois Communes déjà mentionnées (cf. Rapport de première mission de sensibilisation, janvier 1998, pages 11 et 27) ou l’abaissement de ce “droit” à un niveau plus réaliste (1000 à 2000 F par troupeau et par an) permettrait aux éleveurs de financer leurs vaccinations et de réinstaurer une couverture vaccinale totale dans le Cordon Sanitaire au lieu de favoriser leur fuite et leur dispersion dans la zone Nord avec un cheptel non vacciné.

L’ANDE et le PARC, avec l’appui du Ministère de L’Agriculture et de l’Elevage, devraient pouvoir se rapprocher du Ministère de l’Intérieur afin de normaliser la situation dans ces trois Communes, compte tenu de la menace de peste bovine, de la responsabilité de la zone Nord dans sa fonction de cordon sanitaire et donc dans l’intérêt national.

Une stratégie doit être définie en matière de vaccination obligatoire.

4.3. Il subsiste des freins au marquage

Si le taux de marquage s'est amélioré, passant de 2,1 % à 12,6 % il reste faible globalement et l'analyse des taux de marquage par Secteur (page 8) montre que des zones ne marquent pas encore le bétail et que dans certains Secteurs il existe même un "blocage" de certains chefs traditionnels vis-à-vis du marquage.

Pour améliorer la sensibilisation des éleveurs et favoriser leur prise de conscience il est nécessaire de donner aux techniciens et animateurs des arguments de poids à opposer aux détracteurs.

4.3.1. Convaincre du marquage par des arguments

Les premières oppositions au marquage de la part des éleveurs avaient plusieurs causes :

- la peur de corrélations entre le marquage et des mortalités du bétail.
- le manque d'intérêt pour une pratique qui n'est pas un médicament.
- la confusion avec les marquages traditionnels aux oreilles du bétail.

Pour tout agent de sensibilisation, **la premier fausse information à combattre est celle qui lie le marquage aux mortalités.** Ce problème a bloqué le marquage dans des zones entières comme à Boali et à Zalingo quand les chefs traditionnels opposent un refus catégorique au marquage. Il faut pouvoir rétablir la vérité des faits et dégager les responsabilités : erreur de manipulation, réaction post-vaccinale sur un animal malade, implication d'une maladie précise non liée à la vaccination et au marquage, rumeur non fondée ou intentionnelle...

La mission a profité des tournées de terrain pour effectuer des échanges entre éleveurs en transportant des chefs traditionnels "réfractaires" au marquage auprès d'autres chefs traditionnels qui vaccinent et marquent depuis plusieurs années. Les photographies de la page suivante relatent cette sensibilisation du Président de la FELGIP de Boali dans les troupeaux du Vice-Président de la FNEC. On voit clairement du bétail arborer aux oreilles un double marquage à la pince à trèfle suite à deux années de vaccination et des marques traditionnelles du lignage Farankoen. Ce type de document pédagogique doit être employé auprès des éleveurs et une restitution de sensibilisation doit être faite aux éleveurs de la zone réfractaire.

Une fois les éleveurs convaincus de l'absence de liaison entre le marquage et la mortalité du bétail, **il reste à produire des arguments pour montrer l'intérêt du marquage.**

Des discussions sur le terrain avec les techniciens, les animateurs et les éleveurs, il ressort que les principaux arguments pour convaincre du marquage sont les suivants :

1. Le marquage est la seule preuve visible de vaccination d'une tête de bétail. Le Reçu de vaccination ne permet pas d'identifier les animaux vaccinés. La vaccination est obligatoire, le marquage permet seul d'en apporter la preuve.

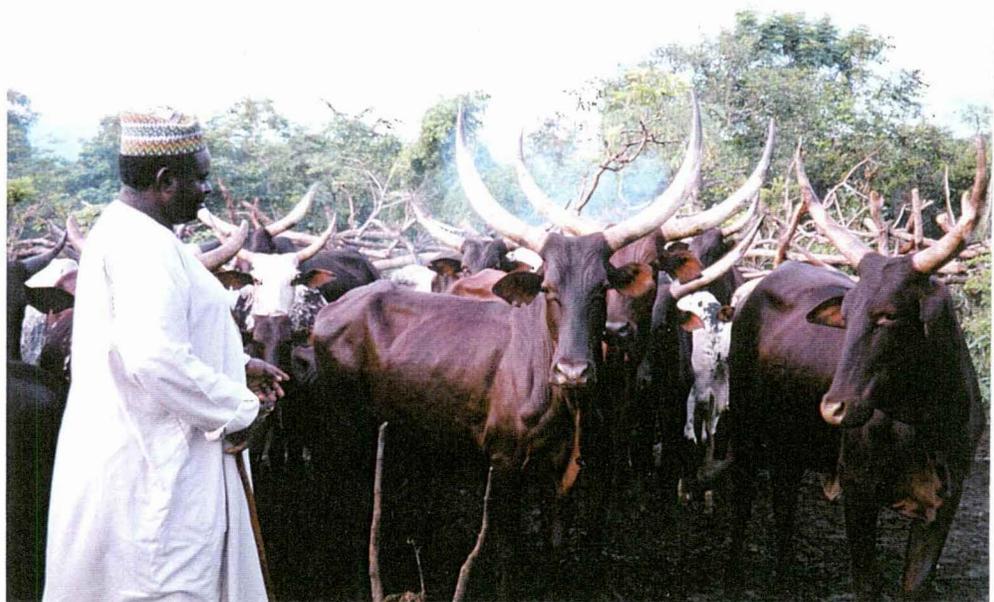
2. Le marquage permet de compter les vaccinations reçues par un animal jusqu'aux trois vaccinations préconisées avant l'arrêt des vaccinations.



Le Président de la FELGIP de Boali en visite dans les troupeaux du Vice-Président de la FNEC...



**Un beau bétail,
portant les marques
traditionnelles aux oreilles,
protégé par deux vaccinations
contre la Peste
et
en apportant la preuve
par deux marques en trèfle
à l'oreille gauche**



3. En période de suspicion de peste dans une zone, le commerçant recherche et paye à un prix élevé le bétail protégé par la vaccination et donc marqué pour en apporter la preuve. Il délaisse le bétail non marqué qui n'offre pas de garantie ou ne le paye qu'à un prix bien inférieur. Le marquage correspond donc en définitive à de l'argent pour l'éleveur.

Le PARC-RCA doit également préciser deux autres points stratégiques qui sont liés au marquage avant de savoir si des arguments supplémentaires pourront être fournis en faveur du marquage :

- définir la stratégie qui sera adoptée vis-à-vis du bétail vacciné et marqué en cas de suspicion/déclaration de peste bovine entraînant l'interdiction de **circulation du bétail et la fermeture des marchés à bétail**. Quelle attitude vis à vis du bétail vacciné et marqué ? Le bétail vacciné arborant 3 marques aura-t-il le droit de circuler et d'être vendu ? Faudra-t-il attendre la levée des mesures pour que le bétail vacciné-marqué puisse circuler ? Quelle sera la différence entre le bétail non marqué et le bétail marqué vis-à-vis de la circulation pour commercialisation, pendant la fermeture des marchés et après la levée des mesures ?

Pour l'éleveur, si les trois marques permettent à son animal de circuler en toutes circonstances (foyer déclaré ou non, marchés fermés ou non), l'argument est décisif en faveur du marquage. Il vit de la vente de son bétail.

- définir la stratégie qui sera adoptée dans les foyers de peste bovine et les endroits contaminés, concernant **l'abattage / indemnisation du bétail**. Quelle attitude vis à vis du bétail vacciné et marqué dans un foyer ? Sera-t-il abattu ou laissé en vie ? S'il est abattu, quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de l'indemnisation ?

Une réponse claire par le PARC-RCA à ces questions doit permettre de donner à ceux qui sont chargés de la sensibilisation, les arguments décisifs pour convaincre de marquer le bétail.

4.3.2. Doter tous les postes de pinces à marquer

De nombreux postes ne disposent pas de pinces à marque de type bovin et en forme de trèfle : axe Bossemtélé-Bozoum, Lobaye, Vakaga et Bamingui-Bangoran... Les éleveurs ont marqué leur désaccord pour l'emploi des pinces à trou, à cause du danger d'introduction d'une branche ou d'une pointe de corne dans cet orifice pouvant entraîner des déchirures de l'oreille.

Dans certains postes, la pince n'est pas réglementaire pour les bovins, étant du modèle petit ruminant.

Le point de situation doit être rapidement fait et les postes dotés de pinces à trèfle pour bovins.

4.3.3. Respecter le souhait des éleveurs quant au choix de l'oreille à marquer

Il s'agit de **ne pas dénaturer les marques traditionnelles** qui sont très importantes pour les éleveurs tant par la fonction d'appartenance à une lignée et à son identification en cas de vol que par les vertus de protections que les éleveurs leur attribuent.

On peut remarquer sur la photographie centrale de la page précédente que l'éleveur n'a pu marquer deux fois à la pince à trèfle qu'à l'oreille gauche, pour tenir compte de ses marques traditionnelles notamment à l'oreille droite (ablation en V de l'extrémité de chaque oreille et marque en bas à droite pour le bétail des éleveurs de la lignée Farankoen). Sur la photographie du bas, ce même éleveur a pu marquer deux fois à droite parce que cette bête n'avait pas de marques traditionnelles.

Pour ne pas rencontrer de réticences lors du marquage, le technicien doit demander l'avis du propriétaire du bétail quant à l'oreille à marquer de préférence. Ceci a donc une incidence sur la position du marqueur au couloir de vaccination, à droite ou à gauche selon le cas.

4.3.4. Intéresser les Responsables des éleveurs au marquage

Le marqueur reçoit une rémunération pour son travail de marquage mais il n'a aucun pouvoir de décision sur l'éleveur. Il est certain qu'un intéressement financier des Maires ou Présidents de FELGIP au marquage (5 F.CFA par animal marqué par exemple) les motiverait pour la sensibilisation à la vaccination d'une part et pour l'atteinte des objectifs de marquage de leur zone d'autre part.

4.4. Points particuliers

4.4.1. Doter la Communication des moyens humains et matériels

Nous avons noté que la Composante Sensibilisation-Communication doit être renforcée en personnel avec l'affectation de Monsieur J-R Ndakala. Cette affectation marque l'intérêt porté par le PARC-RCA à cette composante et à la reconnaissance de son importance dans la réussite ou l'échec de la stratégie de protection du pays par la mise en place du Cordon Sanitaire.

Ce renforcement en personnel doit se traduire dans le budget programme par la mise à disposition de moyens supplémentaires pour correspondre à une démultiplication de l'efficacité de la composante. Les postes budgétaires concernés sont :

- fonctionnement :
 - supports de communication (émissions radio...).
 - supports d'animation.
 - frais de mission pour les différentes campagnes.
- formation : localement et à l'étranger, notamment pour le nouvel affecté.
- appui à la communication : indemnités logement, carburant, entretien et réparations.
- matériel et équipement : son, image.

Une évaluation financière des besoins a été faite dans le premier Rapport de Mission (pages 21 et 22) et doit être réajustée en fonction des postes qui ont pu être déjà pourvus, notamment les équipements en matériel.

4.4.2. Information des éleveurs concernant les Parcs nationaux de la Région Nord

Des informations contradictoires circulent entre éleveurs concernant l'accès ou non aux différents territoires des parcs et réserves de la zone du cordon sanitaire. Certains éleveurs pensent que des arrangements sont possibles pour séjourner dans les parcs. Il est donc nécessaire de mobiliser tous les canaux de sensibilisation et d'information pour **diffuser clairement aux éleveurs que la pénétration dans les Parcs et réserves est interdite et que tous les moyens de coercition existent, y compris l'abattage du bétail.**

Les mesures de coercition ne peuvent cependant ignorer les réels problèmes des éleveurs de cette zone sahélienne. Des mesures d'accompagnement de l'élevage doivent également entrer en vigueur.

Une des raisons de la pénétration dans les Parcs nationaux et réserves de chasse est la recherche d'eau de surface (mares ou cours d'eau). Le puisage de l'eau pour des éleveurs est épuisant car il faut prévoir environ 30 litres par bovin et par jour pendant la saison sèche. L'abreuvement d'un cheptel moyen par famille de 60 bovins demanderait de puiser 1800 kg d'eau. Pour éviter cette charge de travail, les éleveurs sont contraints de rechercher les mares et les cours d'eau permanents. Les puisards traditionnels ont aussi des débits trop limités pour satisfaire les besoins des troupeaux de plusieurs familles d'éleveurs. Les différentes réserves de faune et parcs nationaux ayant englobé les principales ressources en eau de la zone (rivière Ouandja, Vakaga, Bahr Kameur Oulou et Aouk, Manovo... et leurs affluents), la mise en place d'**un programme d'hydraulique pastorale semble indispensable** pour à la fois améliorer les conditions d'élevage de la zone et protéger les parcs et réserves de la pénétration du bétail domestique.

Les techniciens d'élevage et les animateurs de la FNEC pourraient, en plus de la sensibilisation, participer à un recensement des ressources en eau disponibles chaque mois de l'année. Ils pourraient identifier les lieux et les périodes qui posent problème et les solutions que proposent les éleveurs. Une étude d'hydraulique pastorale devrait prendre en compte ces données et tenir compte des études antérieures des années 90 pour proposer au financement un programme de puits et de mares qui tienne compte des réels besoins en eau, par type d'élevage (sédentaire ou transhumant, petit cheptel ou grands troupeaux...).

4.4.3. Quelle stratégie de vaccination à l'avenir ?

De nombreuses études confirment maintenant qu'on assiste depuis ces 10 dernières années à un appauvrissement massif et rapide des éleveurs traditionnels de ce pays. La stratégie de prise en charge par les éleveurs de l'intégralité des coûts de la vaccination tenait compte de la situation qui prévalait à l'époque. **Aujourd'hui le PARC se trouve dans une situation paradoxale : plus les éleveurs s'appauvrissent plus le prix des vaccinations augmente. L'effectif moyen par éleveur traditionnel est vraisemblablement passé de 125 bovins par famille en 1985 à 60 environ en 1998, parallèlement le coût des vaccinations supporté par les éleveurs est passé de 50 FCFA au début à 150 FCFA en 1998. Parmi tous les obstacles à la vaccination qui ont été décrits, le coût est sans conteste celui qui est le plus important.**

La baisse des chiffres de vaccination est directement liée à cet appauvrissement en bétail et donc à la paupérisation des familles d'éleveurs. Cette cause essentielle vient s'ajouter de tout

son poids aux autres causes identifiées : démotivation du fait de l'éloignement des derniers foyers de peste en RCA en 1983, manque de prise de conscience de l'existence de nouveaux foyers dans le pays voisin et à une date très récente, "taxes" sauvages lors des campagnes de vaccination, stratégie de fractionnement du bétail à vacciner par précaution...

Le maintien au niveau national d'un dispositif coûteux pour des résultats très inférieurs aux objectifs fixés (75 % de taux de couverture vaccinale) devrait inciter à repenser le dispositif et la stratégie. Si on s'achemine vers une forte limitation de la zone à vacciner pour conserver un cordon sanitaire de protection (Nord et Est du pays), l'efficacité du dispositif (vaccination dans le cordon et sérosurveillance) doit alors être maximale. **Pour une vaccination maximale dans le cordon sanitaire, le problème de sa gratuité ne doit-t-il pas être posé ?** Les recettes escomptées pour une vaccination payante d'un maximum de 50 000 à 100 000 bovins dans le cordon sanitaire ne s'élèvent qu'à 7 500 000 ou 15 000 000 F.CFA, c'est à dire une somme dérisoire par rapport au bénéfice escompté en sauvegarde du cheptel national si la peste sévissait. Si en 1983 on a estimé les pertes en bétail à quelques milliers de bovins du fait de la non vaccination du cheptel à l'époque, la perte en capital s'est élevée à plusieurs centaines de millions de F.CFA. Une vaccination seulement partielle dans le cordon sanitaire en 1999 ne risquerait-elle pas d'entraîner les mêmes pertes si la peste survenait ?

La protection du cheptel national ne passe-t-elle pas, peut-être, par une vaccination obligatoire mais gratuite, dans une zone limitée au cordon sanitaire ? Le financement de la vaccination devant pourtant être assurée, une réflexion devrait être menée pour assurer cette charge à partir de ressources non liées aux éleveurs du cordon mais liées à des ressources nationales comme les taxes de commercialisation par exemple.

Pour une réelle efficacité du cordon sanitaire, les mesures à prendre doivent être harmonisées entre les pays concernés, notamment le Tchad, la RCA et le Soudan. La dernière mission mandatée par l'OUA/IBAR en appui à la formulation d'un **Programme Pan-Africain de Contrôle des Epizooties (PACE)**, propose qu'en matière de peste bovine, les activités consistent principalement en un développement de systèmes nationaux de surveillance épidémiologique (SNSE) dans les pays indemnes et qu'en matière de lutte contre la peste bovine dans les pays menacés, la priorité soit accordée à l'efficacité en terme d'éradication de la maladie par la mise en place de cordons sanitaires à haut taux de couverture vaccinale et immunitaire, dans les pays concernés (dont la RCA) avec recours éventuel à la gratuité des vaccinations dans ces zones limitées de cordons sanitaires.

V. CONCLUSION

La Composante Communication du Projet PARC-RCA est en train de devenir opérationnelle avec des moyens humains qui se renforcent, des thèmes de sensibilisation qui s'affinent pour toucher leurs cibles et des moyens techniques pour supporter ces thèmes.

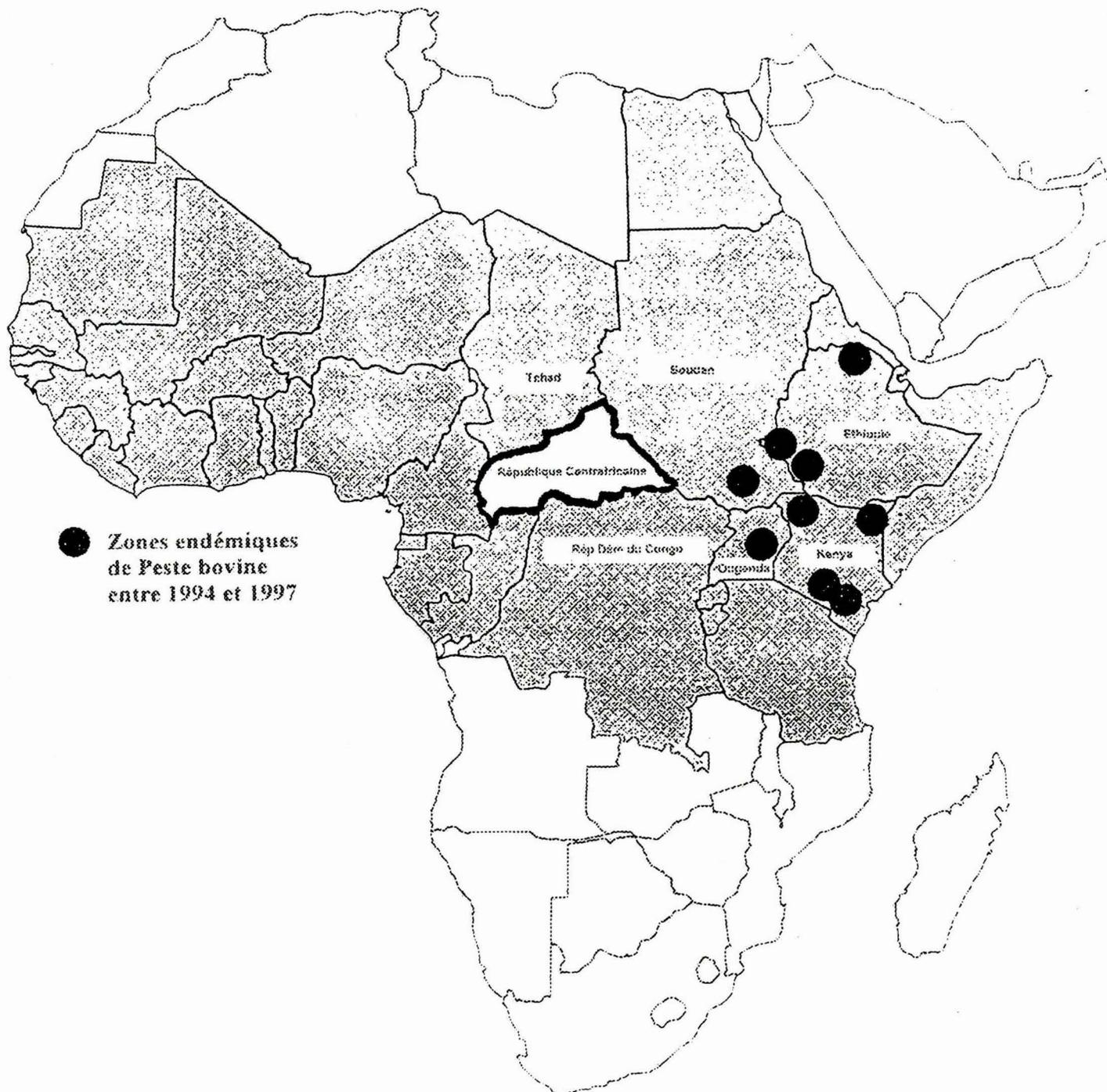
Le dispositif de sensibilisation se renforce par une meilleure coordination des moyens humains disponibles à l'ANDE et à la FNEC. L'affectation récente de quatre animateurs dans la région Nord va considérablement renforcer la sensibilisation dans la région qui devient, avec le cordon sanitaire, le réel rempart de protection du cheptel de tout le pays.

Les principales recommandations formulées lors de la première mission ont été suivies d'effet et les recommandations actuelles, si elles sont également suivies, devraient permettre au PARC de disposer des réels moyens de sensibilisation des éleveurs tant à la vaccination qu'au marquage.

Le manque de données de recensement du cheptel par postes vétérinaires et secteurs est un frein au bon ciblage des zones à sensibiliser. Mobiliser les techniciens de l'ANDE et les animateurs du DAM sur ce recensement devrait permettre de cerner les lieux de concentration des éleveurs et les effectifs en bétail pour une meilleure sensibilisation.

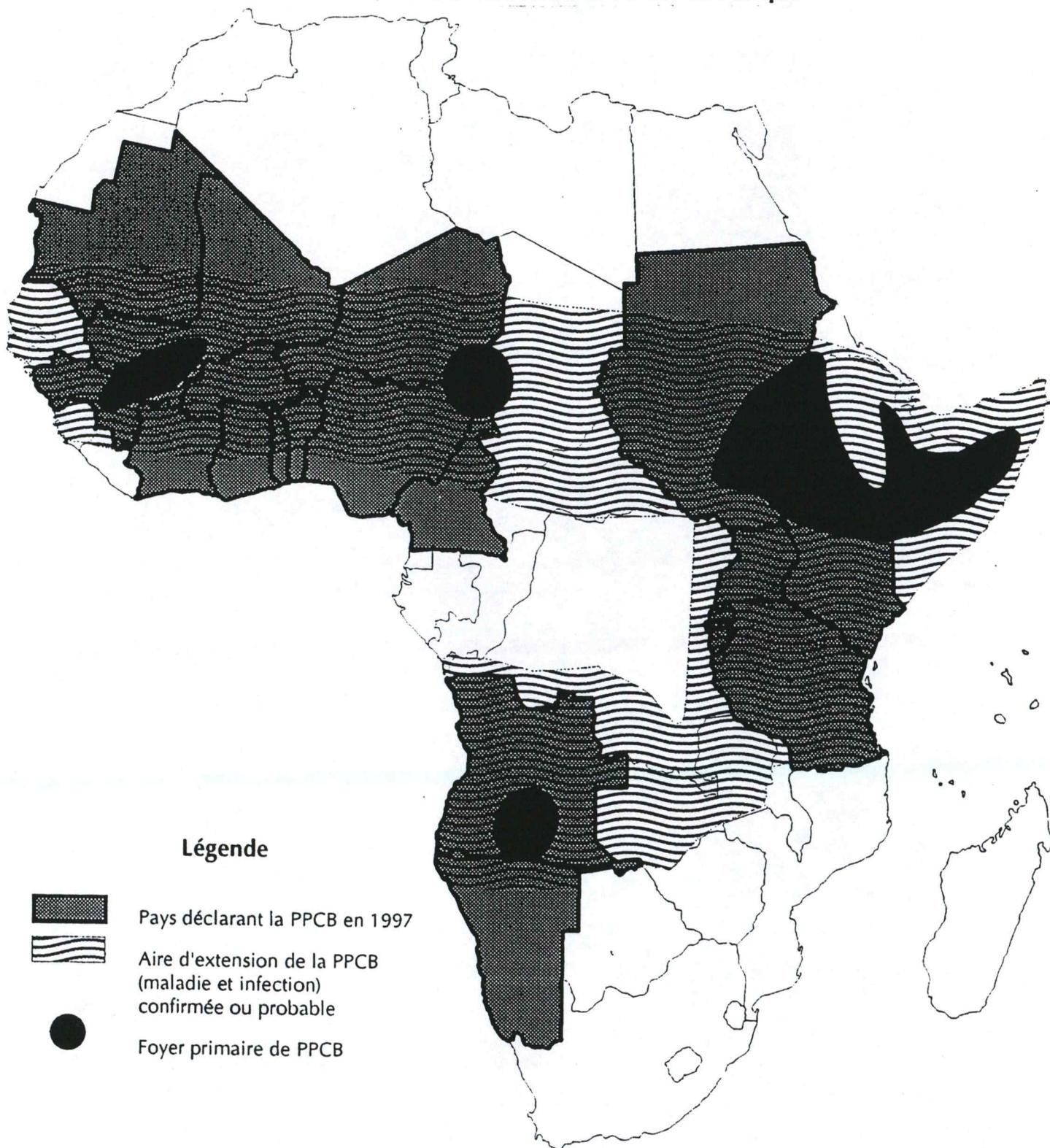
L'analyse conjointe PARC / FNEC des dysfonctionnements des campagnes passées devrait aboutir à une organisation optimale pour les vaccinations futures. La responsabilisation des techniciens et des responsables des éleveurs sur des tâches bien définies, l'échange entre éleveurs pour rectifier de mauvaises interprétations de messages de sensibilisation et un bon argumentaire pour la sensibilisation devraient assurer un meilleur impact des campagnes de vaccination.

La mise en place d'une bonne stratégie d'intervention dans le cordon sanitaire devient maintenant la partie la plus délicate à réaliser mais aussi la plus importante car la protection du cheptel national en dépend. Les questions stratégiques actuelles à résoudre concernent d'une part la définition du cordon sanitaire et l'abandon ou non des vaccinations dans le reste du pays et d'autre part la gratuité ou non de ces vaccinations. Ces questions stratégiques sont abordées dans le Programme PACE de l'OUA/IBAR qui prendra le relais du PARC et le PARC- RCA devra apporter son concours, en harmonie avec les autres pays, à l'éradication d'une maladie, la peste bovine, qui menace encore le continent africain.



● Zones endémiques
de Peste bovine
entre 1994 et 1997

Distribution de la PPCB en Afrique



Légende



Pays déclarant la PPCB en 1997



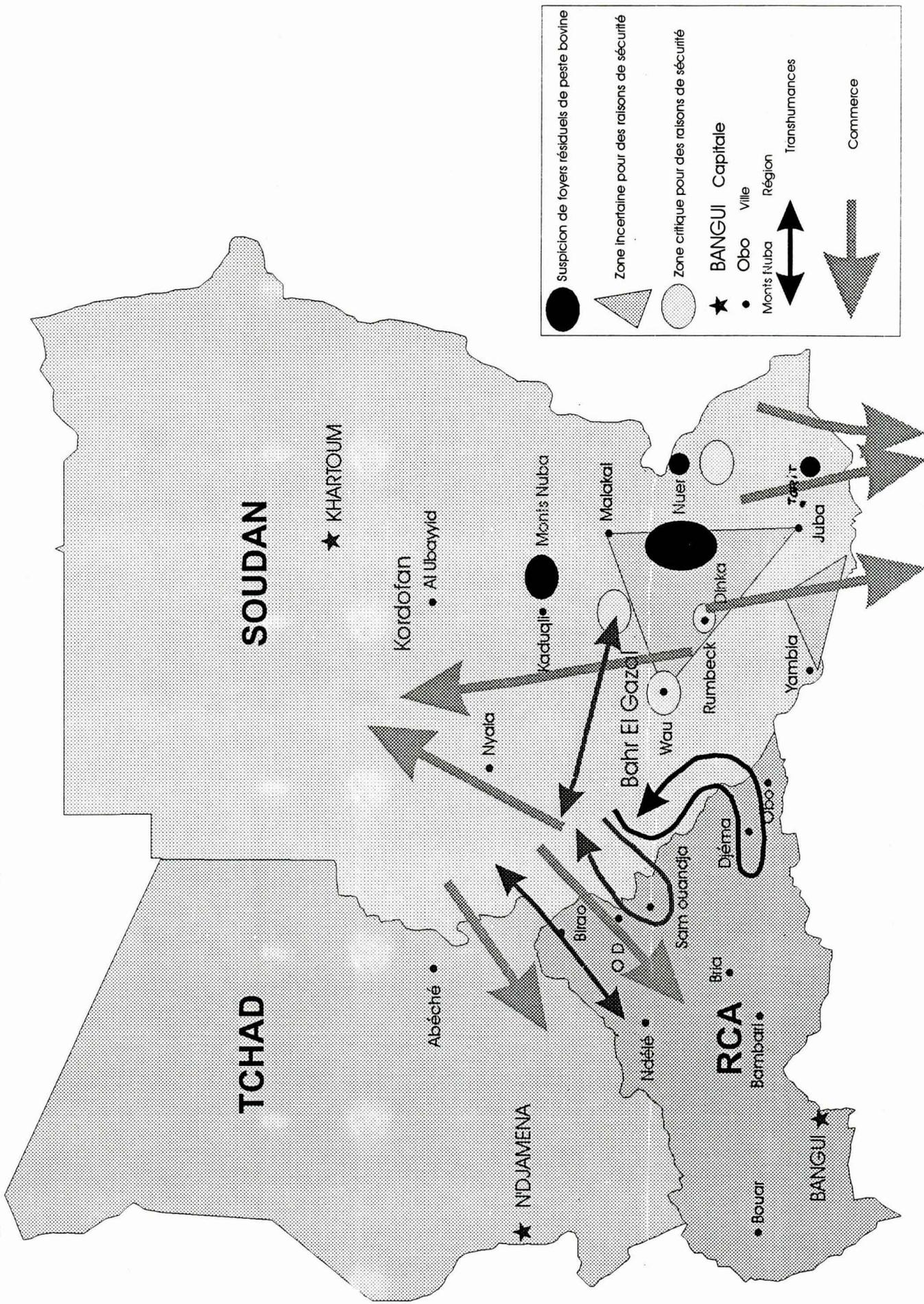
Aire d'extension de la PPCB (maladie et infection) confirmée ou probable



Foyer primaire de PPCB

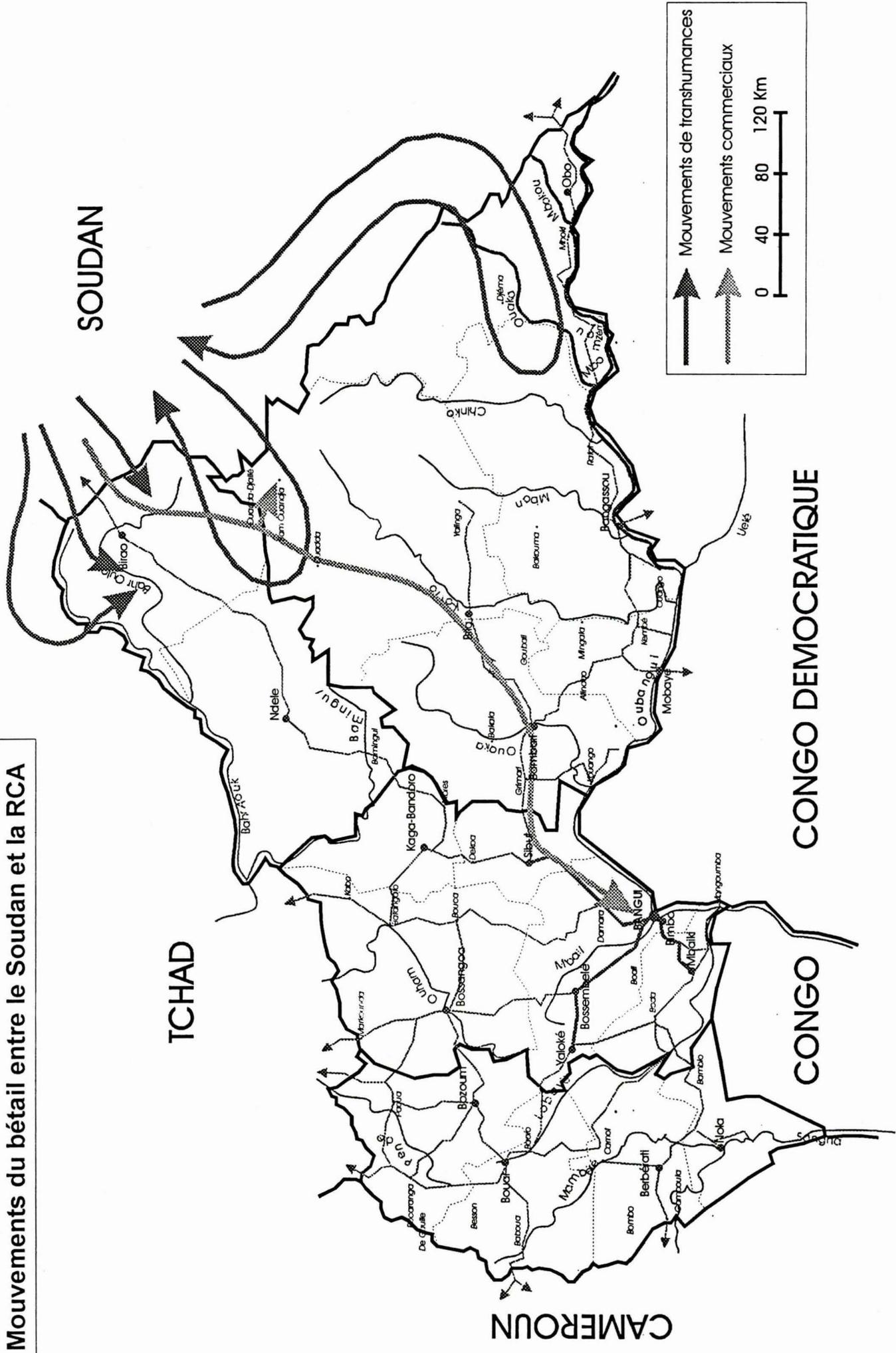
Carte extraite du Rapport de **F. ROGER**
Mission d'Appui aux laboratoires de diagnostic
Rapport CIRAD-EMVT n° 98027, juillet 1998.

Foyers résiduels de peste bovine et mouvements du bétail



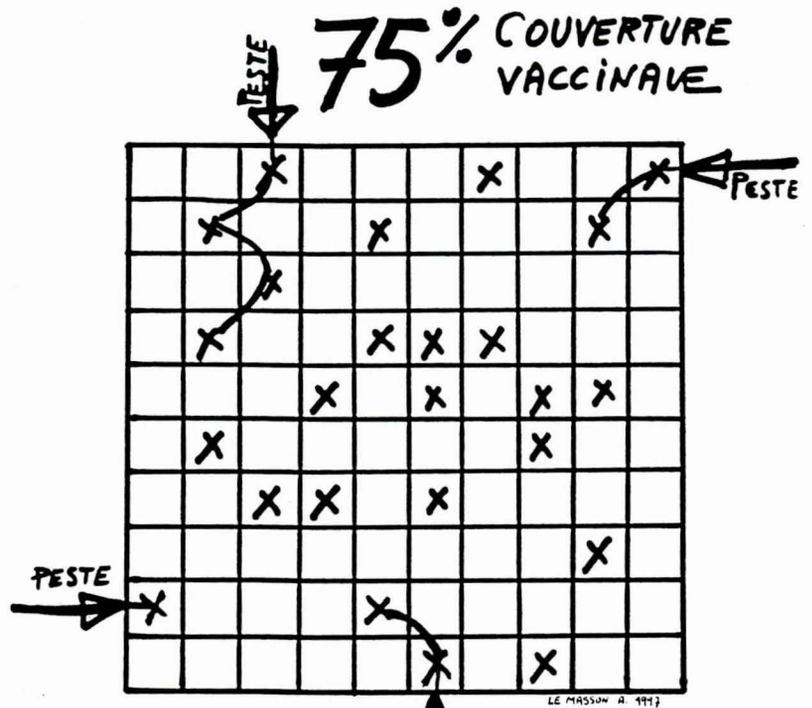


Mouvements du bétail entre le Soudan et la RCA



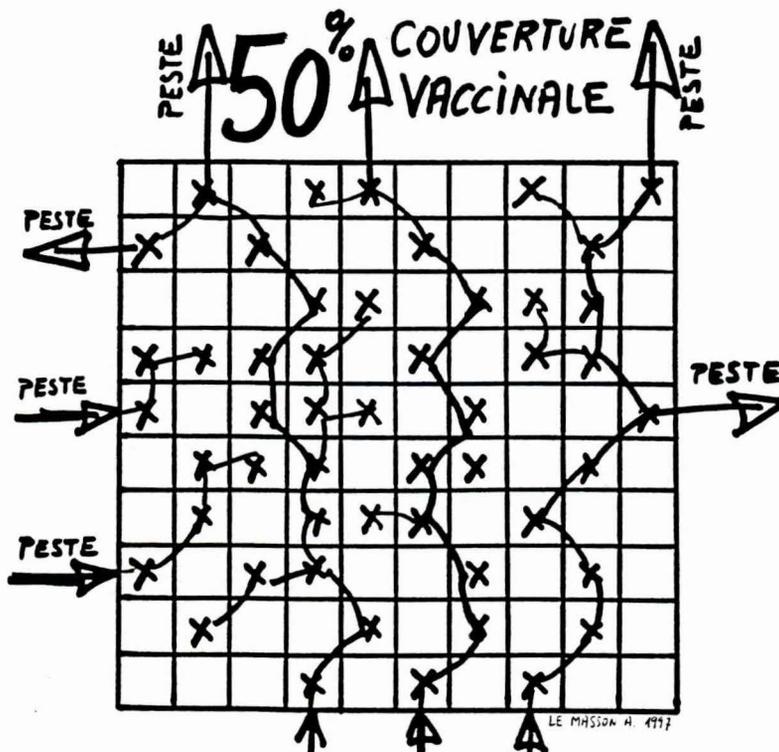
"Damier" destiné à faire comprendre l'importance d'un taux d'immunisation > 75 % dans la sauvegarde des troupeaux et la limitation de la propagation de la maladie

Le carré comportant 100 cases, représente un troupeau de 100 bovins
 Chaque croix représente un animal non vacciné. On place au hasard 50 croix dans un cas et 25 croix dans un autre pour repérer les animaux non vaccinés
 On peut se servir d'un dessin comme d'un damier de jeu de dame et de ses pions
 La peste ne peut pénétrer que par un animal non vacciné et ne peut se propager qu'au contact immédiat d'une case comportant un animal également non vacciné



Taux d'immunisation de 75 % la Peste pénètre dans le troupeau et détruit peu de bétail mais s'éteint dans le troupeau et ne propage pas la maladie aux troupeaux voisins

75% = DESTRUCTION LIMITÉE



Taux d'immunisation de 50 % la Peste progresse de croix en croix, détruit tout le cheptel non vacciné et ressort du troupeau pour contaminer les troupeaux voisins

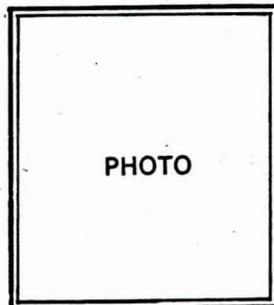
50% = DESTRUCTION + PROPAGATION

CARTE DE VACCINATION

PESTE ET PERIPNEUMONIE
CONTAGIEUSES BOVINES



ka bangui



Nom : _____

Famille : _____

Ardo : _____

Campement : _____

Localité d'Origine : _____

Année	Effectifs Vaccinés						signature et cachet
	V	T	t	g	c	veau 0-1an	
1993							
1994							
1995							
1996							
1997							

